



LE CONFLIT RWANDAIS

Origines, Développement et Stratégies de sortie

Etude commandée par

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

Réalisée par Dr. Anastase Shyaka

LE CONFLIT RWANDAIS
Origines, Développement et Stratégies de sortie

Etude commandée par :

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

Réalisée par Dr. Anastase SHYAKA

AVANT PROPOS

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR) a le plaisir de vous présenter les résultats d'une étude menée sur, « **LE CONFLIT RWANDAIS: Origines, Développement et Stratégies de Sortie** ».

Ces résultats sont très importants non seulement pour la CNUR, mais aussi pour des Décideurs Politiques et Acteurs de Développement dans l'élaboration des programmes ayant pour objectif d'apporter des réponses adéquates aux causes majeures du conflit et de prévenir la résurgence des terribles événements du passé.

La CNUR a entre autres objectifs primordiaux, le rôle de mener des recherches sur des sujets en rapport avec les programmes du pays et autres questions d'actualité nationale et d'analyser leur impact sur le programme d'unité et réconciliation.

Au cours des années antérieures, la Commission a mené des sondages d'opinion sur les processus de la justice participative "GACACA", la Démocratisation et la Décentralisation ainsi que la réforme agraire. Les données de ces différentes recherches ont été analysées et interprétées de manière à fournir des indicateurs de base de la cohésion sociale entre les communautés rwandaises et de la confiance que les citoyens ont dans leur Gouvernement.

La présente étude sur le conflit au Rwanda va certes enrichir notre capacité d'analyse dans l'appréhension et la compréhension de la question identitaire en ces moments où nous nous efforçons de reconstruire l'unité nationale, base d'une paix et d'un développement durables.

Commandée par la CNUR, cette étude a été réalisée par Anastase Shyaka, Professeur à l'Université Nationale du Rwanda (UNR) et Chercheur au Centre de Gestion des Conflits (CCM) de l'UNR.

Nous sommes heureux de vous transmettre, chers compatriote amis et partenaires, les résultats de cette étude. Nous sommes certain qu'ils vous seront utiles dans vos différentes activités qu'ils vont stimuler d'autres recherches et débats.

Fatuma Ndongiza
Secrétaire Exécutive

TABLE DES MATIERS

AVANT PROPOS	3
INTRODUCTION	5
REGARDS INTERPRÉTATIFS ET INCIDENCES CONFLICTOGENES SUR LA SOCIETE RWANDAISE	6
Le poids particulier des premiers regards de l'Occident	9
LE CONFLIT RWANDAIS : UN CONFLIT IDENTITAIRE	12
FACTEURS GENERATEURS DE CONFLITS AU RWANDA.....	14
- L'héritage de la colonisation et de l'église missionnaire	15
- Le mythe hamitique : matrice idéologique du conflit rwandais.....	16
- L'instrumentalisation du facteur « ethno-racial » dans la vie politique.....	19
MAUVAIS LEADERSHIP ET MAUVAISE GOUVERNANCE CHRONIQUES.....	24
- Défis de la décolonisation : indépendances mal parties	24
- Injustice et inéquité dans la distribution de la rente nationale.....	26
- Systèmes politiques défaillants : modèle démocratique et clivages partisans conflictogènes.....	26
LES FACTEURS D' INTENSIFICATION DES CONFLITS.....	28
DEFIS, STRATEGIES ET OPPORTUNITES POUR UNE PAIX DURABLE AU RWANDA.....	34
- La Vision 2020.....	36
- La Constitution comme instrument de résolution des conflits et de construction d'une paix durable au Rwanda	37
- La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation comme une réponse au conflit rwandais	38
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	44

INTRODUCTION

Le conflit conduit à la destruction. Il est également un moteur dans l'histoire de l'humanité et constitue une motivation puissante pour la construction de la paix. Et pour preuve, dans la première moitié du 20^e siècle, l'Europe a constitué avec ses deux guerres mondiales, ses régimes totalitaires, ses camps de concentration et ses guerres civiles - la région la plus violente au monde. La seconde moitié du 20^e siècle a vu la création de la Communauté Economique et l'Union Européenne et le continent est aujourd'hui devenu l'un des endroits les plus libres, sûrs et prospères de la planète. Malgré l'énormité des destructions qu'il a déjà générées et l'immensité des difficultés liées à sa résolution effective, il importe donc de ne pas prendre le conflit rwandais pour éternel.

L'existence d'un conflit reflète la présence des antagonismes qui, généralement, résultent de la divergence d'intérêts entre deux ou plusieurs parties. Et pour que le conflit éclate, les parties doivent non seulement posséder et poursuivre des intérêts inconciliables, mais aussi et surtout elles doivent en prendre conscience. D'où, le processus de construction d'une paix durable au Rwanda doit prendre pour vitale la connaissance du conflit, sa nature et ses causes - directes et indirectes - ainsi que les défis et les opportunités qui s'offrent à la société rwandaise. Cette étude est donc dans la droite ligne de cet impératif.

REGARDS INTERPRÉTATIFS ET INCIDENCES CONFLICTOGENES SUR LA SOCIETE RWANDAISE

Le conflit rwandais a été différemment défini. Cette différence résultait généralement de l'appréhension différente que l'on se faisait de la société rwandaise et de ses composantes. Les communautés Hutu, Tutsi et Twa ont reçu des définitions différentes selon les auteurs et les périodes. Elles ont tantôt été qualifiées de races, de tribus, d'ethnie, de caste, d'état social ou de classes sociales¹. Une littérature abondante, à la fois par des Rwandais que par des étrangers, leur a été consacrée depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Et une analyse approfondie montre bien que ces identités ne correspondent réellement à aucune de ces catégories, dans lesquelles elles ont été longtemps confinées.

Par définition, le terme race n'est pas adapté pour rendre compte de ces groupes sociaux du Rwanda, et même du Burundi, puisque ceux-ci appartiennent à la race noire ou négroïde. Faire appartenir les Tutsi à la « race caucasioïde » relève simplement du stéréotype du Hamite-Tutsi³. Par ailleurs, la caste renvoie à une couche sociale à caractère héréditaire et endogamique, dont les membres appartiennent à une même race, à une même ethnie, à une même profession, à une même religion [...].⁴ Or, tel n'a jamais été le cas, ni au Rwanda ni au Burundi. Le contact entre un Hutu et un Tutsi n'a jamais entraîné une notion de souillure ni l'accomplissement des rites expiatoires que l'on rencontre dans des sociétés à castes⁵. Ceci étant, le concept de caste est aussi inadéquat pour expliquer la société rwandaise et les conflits qu'elle a eu à traverser.

¹Voir à ce propos : Pages A., Un royaume hamite au centre de l'Afrique, Bruxelles, Marcel Hayez, 1933 ; Vansina J., L' évolution du royaume du Rwanda des origines à 1900, Bruxelles, ARSOM, 1962 ; Maquet J.J., Le problème de la domination Tutsi, in Zaïre, vol. VI, n° 10, 1952 ; Hiernaux J., Les caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi, ISNB, Bruxelles, 1954 ; D'Hertefeldt M. et al., Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridionale. Rwanda, Burundi, Buha, Tervuren, MRAC, 1962 ; De Lackger L., Ruanda, Kabgayi, 1959; De Heusch L., Le Rwanda et la civilisation interlacustre, Bruxelles, ULB, 1966 ; Codere H., The biography of an African society. Rwanda, 1900-1960, Tervuren, MRAC, 1973.

²Voir à ce sujet: J.P. Chrétien, Le défi de Pethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996, Paris, Karthala, 1996; J. Semujanga, Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes, Paris- Montréal, L'Harmattan, 1998.

³Voir: J. Semujanga, op.cit., p. 93 et sv.

⁴E.Willems, Dictionnaire de la sociologie, Paris, Librairie M. Rivière et Cie, 1970.

⁵J. Semujanga, Récits fondateurs du drame rwandais, op.cit., p.87.

D'autres auteurs ont utilisé les termes d'état social et de classes sociales pour différencier le Hutu du Tutsi. S'il est vrai que la définition de l'état social⁶ peut trouver une certaine application dans la société pré-coloniale du Rwanda, il ne reste pas moins vrai que la distinction en états selon les sociétés européennes du Moyen Age ne recouvre pas les distinctions entre Hutu, Twa et Tutsi, que ce soit au Rwanda ou au Burundi. Tous les Tutsi n'appartenaient pas à la noblesse et dans maintes contrées, des familles aristocratiques Hutu étaient au pouvoir, de manière héréditaire. Pour ces raisons, les catégories Hutu, Tutsi et Twa n'étaient pas des classes sociales au sens européen du terme. Les Tutsi eux mêmes vivaient dans des conditions sociales différentes. Economiquement, politiquement et même socialement ils étaient hiérarchisés les uns par rapport aux autres et c'était pareil pour les Hutu⁷.

Au Burundi par exemple, les nobles - appelés des Ganwa, formaient un groupe à part, s'identifiant et identifiés comme différents des Tutsi. Les représentations idéologiques occidentales ont dissous les Ganwa dans les Tutsi, tout en catégorisant tous les Tutsi par des références jusque-là propres aux seuls Ganwa. Le conflit qui ravage ce pays aujourd'hui se ressource aussi dans ce faux regard interprétatif que l'Occident a imposé sur la société Burundaise.

De tous les concepts anthropologiques utilisés, le plus à la mode depuis quatre décennies est celui de l'ethnie. En effet, deux groupes humains forment deux ethnies différentes si et seulement si, ils appartiennent chacun à une communauté différente de langue, de culture, d'histoire et de territoire. Or, dans le cas du Rwanda - et du Burundi d'ailleurs - une telle différence n'a jamais existé. Et quand bien même on tenait en compte que la communauté du territoire s'est déstructurée suite aux exils successifs, et que l'histoire commune a été mise en question par des idéologies divisionnistes, force est de constater que la communauté de langue et de culture a résisté jusqu'ici à l'épreuve du discours déstructurant et à la fracture identitaire⁸. Si l'altérité de langue et de culture est un élément constructif de l'ethnie, il faut alors admettre qu'il n'existe qu'une seule ethnie au Rwanda, en l'occurrence l'ethnie des *Banyarwanda*. Ceci vaut aussi pour le Burundi.

⁶ E. Willems, op.cit.

⁷ J. Semujanga, op.cit., p.88.

⁸ S. M. Sebasoni, Les origines du Rwanda, Paris, Harmattan, 2000, p.117.

Et pour cause, dans les pays limitrophes, en Uganda et en RDC, où on enregistre une communauté rwandophone importante, ils étaient tous considérés comme membres d'une même ethnie, celle des Banyarwanda (les gens du Rwanda). La distinction entre Hutu et Tutsi ne s'y est opérée que très récemment, suite aux discours divisionnistes et aux pogroms successifs anti-Tutsi dans les deux ex-colonies belges, pour se radicaliser après le génocide de 1994 au Rwanda.

De ce qui précède se dégagent deux déductions intimement liées. D'abord, les entités Hutu et Tutsi sur lesquelles se sont fondés les conflits dans la société rwandaise contemporaine ne constituent ni races, ni castes, ni tribus, ni ethnies. Ensuite, elles ont des fondements plutôt politiques qu'anthropologiques.

Durant la période pré-coloniale, les groupes humains Hutu, Tutsi et Twa du Rwanda, depuis les temps immémoriaux, faisaient allégeance au même monarque, « Umwami », avaient les mêmes tabous et les mêmes clans, vénéraient le même Dieu « Imana », partageaient la même culture, la même langue- « ikinyarwanda » et cohabitaient sur un même territoire. Cet ensemble de liens était aussi un élément de cohésion sociale important. Tous se reconnaissaient comme étant Banyarwanda et chacun reconnaissait à l'autre ce droit.

A cette époque, la référence identitaire des Rwandais était d'abord le clan. Quand on demandait à une personne de révéler son identité, c'était le nom de son clan qu'il divulguait sans ambiguïté. L'appartenance au même clan sous-entendait que les concernés ont une origine commune, un ancêtre lointain commun. Par ailleurs, les mythes de leur origine faisait du Hutu, du Tutsi et du Twa, fils d'un même père ancestral, appelé Kanyarwanda⁹. Cette relation de fraternité, qui place les trois entités identitaires - Hutu, Tutsi et Twa - dans une famille de congénères, est préservée même dans les contes qui présentent le mythe de Gihanga dans un registre d'inégalités et d'injustices.

Même si les appartenances Hutu, Tutsi et Twa avaient bien existé avant la colonisation, il est sans aucun doute qu'elles n'avaient pas le même contenu et qu'elles n'étaient pas des références identitairement primaires ni génétiquement hermétiques tel que préconisé par le discours colonial. Elles venaient se greffer sur d'autres appartenances identitairement plus importantes, à savoir les clans et les lignages, et ne relevaient généralement que des activités économiques accomplies¹⁰.

⁹ D'autres récits donnent le nom de "Gihanga" à ce père ancestral de tous les Rwandais. Voir: S.M. Sebasoni, *Les origines du Rwanda*, op.cit., passim.

¹⁰ Les Hutu étaient plutôt agriculteurs, les Tutsi plutôt éleveurs du gros bétail et les Twa, plutôt chasseurs, pêcheurs et potiers.

En outre, la tutsité et la hutuité n'étaient pas des appartenances invariablement immuables. Les mécanismes de promotion sociale ou la « tutsification » pour les Hutu mais aussi pour les Twa, qui se manifestaient par un gain d'un troupeau important de vaches, pouvaient provenir de 3 actes fondamentaux: la décision royale, le mariage d'une fille d'un « grand Tutsi » et l'adoption par un Tutsi¹¹. Le phénomène inverse, la « hutification », une sorte de dégradation sociale, existait aussi pour les Tutsi qui se retrouvaient dépossédés de leurs troupeaux. Ces faits montrent bien que, à cette époque-là, la tutsité et la hutuité ne contenaient pas, dans la conscience des concernés, « une dimension génétique » contrairement aux appartenances claniques par exemple. Où se situe alors la source causale des conflits et comment a-t-elle fonctionné ?

Le poids particulier des premiers regards de l'Occident

Quand on regarde d'assez près les publications faites pendant la période coloniale sur le Rwanda et le Burundi ainsi que les relations sociales de leurs populations, on se rend compte que la majorité de ces oeuvres reprennent ou se réfèrent aux données fournies par les premiers explorateurs allemands du 19^e siècle, sans s'inquiéter des sources sur lesquelles ces travaux s'étaient appuyés. Les observations de ces explorateurs allemands - qu'il s'agisse de O. Baumann, du comte G. A. Von Gotzen ou du Dr. R. Kandt s'articulent sur les mêmes constats: «Une population considérable, des centaines de milliers de nègres bantous, les Wahutu, dans une dépendance servile des Watussi. Caste étrangère, les Watussi administrent et exploitent jusqu'au sang les Wahutu et les Watwa, cette tribu des nains»¹²

De ce point de vue, le poids démographique des Hutu (85% ou 90%), des Tutsi (14% ou 9%) et des Twa (1%) avancé depuis des décennies constitue un élément particulier de référence. En effet, ces pourcentages ne sont pas avancés sur base de données numériques pertinemment collectées et périodiquement mises à jour. Ils reprennent continuellement la représentation du regard colonial sur notre société au moment de sa rencontre avec l'Occident, la Belgique notamment. Mais dans les faits, leur usage renvoie à la représentation des perceptions identificatoires collectives des Rwandais et donc, à la représentation d'une réalité identitaire sociétale du moment.

¹¹ Le cas le plus connu est celui d'un Twa du nom de Busyete, promu Tutsi vers le 19^e siècle, devenu chef de province et marié à la fille du roi. Ses descendants devinrent des Tutsi connus sous le nom des Basyete.

¹² Cité par Vidai C., Sociologie des passions. Rwanda-Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 1991, p.23.

Sur ce, Vidal C. fait remarquer par exemple que les premiers récits de l'historiographie du Rwanda ont été rédigés à partir d'un d'observation particulier, à savoir la résidence royale et celle grands notables. Ces récits ont été étendus, poursuit-elle l'ensemble du pays, et la petite société gravitant autour de résidences a servi de modèle général pour expliquer la société rwandaise.¹³ e schéma est quasiment identique pour le Burundi.

C'est à partir d'une combinaison de deux registres idéologique constate Rutembesa F., que le concept de féodalité fut adopté. Le premier renvoie au peuplement des deux royaumes intimement liés à la théorie hamitique selon laquelle l'organisation politique, sociale et économique du Rwanda, comme du Burundi, fut l'œuvre des envahisseurs Tutsi dont les ancêtres éloignés auraient origines euro-asiatiques. Et le second revoie aux relations entre Hutu et Tutsi qu'il définit en termes de domination et de soumission, opposant les Hutu soumis et démunis aux Tutsi maîtres, riches et oppresseurs¹⁴. Il a été choisi, poursuit-il, pour rendre compte d'une situation viciée comme celle de l'Europe occidentale médiévale et, postulant comme cette dernière, à transformations¹⁵. C'est pourquoi, les transformations souhaitées pour le Rwanda étaient pensées en référence aux mutations que le vieux continent eut également à subir.¹⁶

Le système d'« *Ubugabire* » au Rwanda, une fois assimilés au concept de féodalité, fut l'aboutissement et le départ de nouveaux repères idéologiques qui servirent à abîmer les rapports sociaux. Au Burundi le lien basé sur le bétail se nommait « ubugabire et celui portant sur la terre s'appelait « ubugererwa ». L' *Ubugabire* désigne le système rwandais ancien, où les éleveurs du gros bétail donnaient les vaches en usufruit à ceux qui n'en avaient pas en échange de services. Force est de souligner ici qu'un autre système équivalent appelé « *Ubugabire* », existait entre cultivateurs du Nord-Ouest du Rwanda. Son fonctionnement résidait dans la location de parcelles arables contre des produits vivriers : celui qui avait plus de terre en donnait à un client en échange d'une partie de sa récolte.

¹³ Ibidem.

¹⁴ F. Rutembesa, in Cahier du CCM no 2: Ruptures socioculturelles, ed.de l'UNR, 2001.

¹⁵ F. Rutembesa, in Rwanda. Identité et citoyenneté, Butare, Ed. de l'UNR, 2003.

¹⁶ B. Badie, Le développement politique, Economica, Paris 1988, p.5.

Les systèmes d'*Ubuhake* et d'*Ubukonde* n'existent plus depuis des décennies. Cependant, un Himalaya de différences les sépare dans l'imaginaire socio-politique rwandais. L' *Ubuhake* reste perçu comme une source causale des conflits contemporains, tandis que l' *Ubukonde* ne représente aucun trait conflictuel. Cette différence est le produit des regards diamétralement opposés portés sur ces deux systèmes dès les premiers contacts avec l'Europe. Le premier a été racialisé, diabolisé et fétichisé et idéologiquement chargé. Le second n'eut pas le même traitement et c'est pourquoi il n'a pas laissé de germes conflictogènes.

Les regards et les discours occidentaux sur le Rwanda ont donc redéfini les réalités et les rapports entre Hutu, Tutsi et Twa, et resémantisé leur signification selon les références socio-culturelles de l'Europe pour les adapter aux représentations idéologiques de l'époque. Ainsi par exemple, en « Kinyarwanda », comme en « Kirundi » d'ailleurs, le terme « ubwoko » (« amoko » au pluriel), signifiait « clan ». Aujourd'hui il signifie autre chose...

D'un point de vue général et sur le plan culturel, ces regards « euro-centriques » ont eu pour effet de vider la société rwandaise de certaines de ses valeurs intrinsèques et d'en altérer d'autres. Ceci a particulièrement affecté les « réservoirs culturels » de cohésion sociale et de règlement des différends de telle sorte que, face au développement des facteurs de division et de conflits, le peuple rwandais n'a pas été capable de « s'immuniser » contre la contagion et n'a pas su produire des « anticorps » contre la maladie que ces facteurs lui imposaient.

Rendues génétiquement immuables par les théories raciales du mythe hamitique, les théories de peuplement des deux pays, la racialisation de leurs rapports ainsi que l'usage et la manipulation des cartes d'identités par les pouvoirs coloniaux et post-coloniaux, les appartenances Hutu, Tutsi et Twa ont aujourd'hui sur planté les clans tant sur le plan sémantique (appropriation du vocabulaire « ubwoko (sg.) /amoko (pl.) ») que sur celui de la conscience identitaire¹⁷. Quelle est alors la nature du conflit qui se greffe sur ces particularités identitaires et quelles en sont les caractéristiques de référence?

¹⁷Shyaka A., *Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur Résolution*, Varsovie, Ed. Dialog. 2003

LE CONFLIT RWANDAIS : UN CONFLIT IDENTITAIRE

Le conflit qui ravage le Rwanda depuis plusieurs décennies est un conflit identitaire. Il y a conflit identitaire lorsqu'un groupe humain est persuadé, à tort ou à raison, qu'il est menacé (par un autre groupe « ennemi » ou perçu comme tel) de disparaître - ou d'être diminué- sur le plan physique ou politique¹⁸. Ce type de conflit éclate généralement entre des communautés qui ont vécu ensemble depuis des temps et les lignes de front s'établissent le long des distinctions identitaires, soient-elles matérielles ou non. Le conflit identitaires est donc un conflit, où s'affrontent des narcissismes collectifs Il se cristallise sur base des appartenances ethniques et territoriales, linguistiques, confessionnelles et culturelles. Il peut aussi se construire sur base de l'histoire, des constructions idéologiques et des affiliations politiques. Ces deux derniers éléments sont particulièrement caractéristiques du conflit Hutu-tutsi au Rwanda et au Burundi.

Les mécanismes identitaires ne surgissent pas ex nihilo. Ils ont une origine et une évolution qui trace l'itinéraire de leur formation. Dans la genèse d'un conflit identitaire, il y a la peur existentielle et la négation de l'histoire et tout mouvement identitaire pratique une sorte de démarche intemporelle qui fixe l'histoire de la communauté dans une espèce d'essence éternelle. Le mécanisme identitaire fonctionne comme le mythe gnostique. Dans un premier temps, il existe une entité parfaite, puis dans un second temps, surgit un élément perturbateur qui peut être un conquérant, une religion rivale ou une ethnie dominante et, enfin dans un troisième temps, de la réintégration et de la restauration de l'état primitif, il appartient à la communauté menacée de se libérer et de détruire ceux qui la menacent.¹⁹

Les conflits en Afrique des Grands Lacs, celui du Rwanda en particulier, illustrent bien ce phénomène. Il y a au départ, une entité identitaire parfaite, la « hutuité » bantoue sédentaire (peu importe que la « tuité » lui soit antérieure!), puis surgit un élément perturbateur, la tutsité nilo-hamite envahissante et dans un troisième temps, pour restaurer l'état primitif, parfait par définition, il appartient à la hutuité menacée de mobiliser tout le groupe pour détruire la menace de cette altérité « mortifère », en l'occurrence la « tutsité », pour enfin s'en libérer. Toute la conflictualité rwandaise, de la révolution de 1959 au génocide de 1994, fait clairement ressortir cette dynamique à trois temps. Elle n'est pas rationnelle certes, mais cela ne l'empêche pas d'être fonctionnelle dans la société.

¹⁸Thual F., Les conflits identitaires, Paris, Ellipses, 1995, passim.

¹⁹ Ibidem ; F. Thual, op.cit.

Les crises identitaires sont l'aboutissement de phénomènes de longue durée. Trois éléments doivent être conjugués pour qu'il y ait éclosion de l'identitaire : la crise socio-économique, la crise de l'état et l'hétérogénéité interne ou de proximité²⁰. La crise socioéconomique voue à l'exclusion tel ou tel autre groupe et radicalise les perceptions identificatoires collectives des groupes autour des besoins ontologiques. La crise de l'état induit son incapacité d'assumer convenablement ses fonctions et fait que celui ci passe au service d'une minorité de privilégiés en cautionnant les injustices et les frustrations des autres groupes. Ces deux aspects ont caractérisé le Rwanda sous les deux premières Républiques, sans épargner les pays voisins, notamment la RDC.

Le facteur d'hétérogénéité a aussi beaucoup joué. Dans le cas du Rwanda comme du Burundi, le sentiment de différence a été le fruit des constructions idéologiques et s'est appuyé sur des paramètres peu rationnels mais fonctionnels : la taille, la grandeur et l'épaisseur des narines, la forme du visage, etc.. L'hétérogénéité ethno-culturelle a aussi caractérisé les conflits en RDC et en Uganda, avec la particularité pour ce dernier qu'elle se superposait à l'hétérogénéité confessionnelle. Cependant, contrairement au Rwanda et au Burundi, sur le plan linguistique et culturel, les lignes de distinction, pour ces deux pays, sont nettement établies.

²⁰ Thual F., op.cit.

FACTEURS GENERATEURS DE CONFLITS AU RWANDA

Les pays qui composent le continent africain sont très différents de par leur histoire, leur culture et leur géographie, leurs politiques internes et leurs relations internationales. Les sources de conflits qui les déchirent reflètent aussi cette diversité et cette complexité. Certains sont le résultat des facteurs internes, d'autres sont fonction de la dynamique d'une région, d'autres encore comportent d'importantes dimensions internationales²¹.

Certains prennent leurs sources dans des processus historiques impliquant les perceptions identificatoires collectives conflictogènes, d'autres surgissent par des facteurs conjoncturels liés notamment à la violation ou à l'absence de satisfaction des besoins ontologiques²². Toutefois, et par delà toutes les causes qui en servent de lit, le rôle des gouvernants et l'attitude des prétendants à cette catégorie sont constamment au cœur de la violence politique et des conflits.

Malgré leur diversité, les sources des conflits au Rwanda, et en Afrique des Grands Lacs en général, peuvent être classées en trois catégories : l'héritage colonial, la mauvaise gouvernance chronique et les systèmes politiques inadéquats et conflictogènes.

²¹ Annan K., Rapport du Secrétaire Général de l'ONU au Conseil de Sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, NY, avril 1998.

²² Shyaka A., Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur Résolution, Varsovie, Dialog, 2003 ; voir aussi Burton W. (ed.), Conflict : Human Needs Theory, New York, St. Martin's Press, , 1990.

L'héritage de la colonisation et de l'église missionnaire

L'héritage colonial et missionnaire comme facteur causal des conflits s'est construit sous trois axes principaux: l'axe idéologique centré sur le mythe hamitique et les théories sur le peuplement du Rwanda, l'axe institutionnel relatif à l'artificialité des frontières étatiques héritées de la colonisation ainsi que l'axe de la *realpolitik* articulée sur les pratiques de « diviser pour régner » qui ont caractérisé les politiques coloniales et qui ont donné les germes de l'instrumentalisation politique de l'ethnicité dans les états modernes africains, au Rwanda en particulier.²³

Les pouvoirs coloniaux - qu'ils soient allemands ou belges - et les missionnaires européens, par les idées qu'ils se sont faites des populations locales, les théories raciales et les mythologies qu'ils y ont introduites, les appréciations ségrégatives qu'ils ont pratiquées, ont légué au Rwanda des antagonismes identitaires qui mettent aujourd'hui le pays des mille collines à sang et à feu.

Dans son effort de « civilisation » et de domination, le colonisateur a forgé toute une gamme de mythes qui ont fait l'objet de plusieurs publications dans les métropoles et qui seront cultivées dans les colonies à travers l'enseignement à tel point que les intéressés eux-mêmes ont fini par s'y identifier jusqu'à nos jours²⁴. Comment le missionnaire et le colonisateur, croyant « civiliser » ces peuples d'Afrique et du Rwanda en particulier, les ont vidés de l'essentiel de leurs valeurs avant de détruire leur cohésion et semer les germes d'une altérité conflictogènes?

²³ Shyaka A., conflits en Afrique., op.cit.

²⁴B. Kadima-Tsimanga, Pratiques ethniques, pratiques politiques: face à l'hypothétique émergence de nation zaïroise, in Bulletin of Francophone Africa, vol.5, nr 10, Winter 1996/97, pp. 112-123.

Le mythe hamitique : matrice idéologique du conflit rwandais

L'hypothèse hamitique a constitué la matrice idéologique à l'origine de la vision raciale coloniale des peuples d'Afrique et a durablement constitué le fondement de l'imaginaire identitaire dans plusieurs pays d'Afrique dont particulièrement le Rwanda. Cette hypothèse s'est développée par étapes et trouve ses racines dans le mythe biblique de l'origine de l'homme et dans la place attribuée à l'homme noir dans le genre humain".

Les explorateurs coloniaux de la fin du 19^e siècle avaient constaté, notamment en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs, différents types de populations ne répondant pas à l'image caricaturale du noir popularisée en Europe à cette époque. Pour expliquer cette diversité, l'entreprise coloniale adopta l'hypothèse hamitique qui instituait une différenciation entre « nègres véritables » et d'autres noirs « moins nègres » de type « caucasoïde blanc ».

Vers la fin du 18^e siècle, des découvertes archéologiques aboutirent à la conclusion que l'Egypte pharaonique était noire. Ceci amena des savants de l'époque à reprendre l'idée du repeuplement de l'Afrique par des descendants de Noé en articulant cette fois-ci que la malédiction énoncée par Noé ne concernait que Canaan, le fils de Cham, et sa descendance, mais que Cham lui-même et ses autres descendants en étaient épargnés. La descendance de Cham eut ainsi deux branches principales, une maudite issue de Canaan, négroïde ou « nègres proprement dits » et une autre non-maudite issue des frères de Canaan, hamitique englobant entre autre les Egyptiens, les Berbères et Abyssiniens²⁶.

Le second développement de cette thèse permit d'affirmer que parmi les populations en profondeur de l'Afrique que l'on tenait pour de « nègres proprement dits », il existait des variations importantes, certaines se rapprochant, selon eux, des hamites précédemment identifiés. C'est ainsi que les catégories Tutsi et Hima ainsi que les Masai furent apparentés à ce groupe mais on préféra parier, à leur encontre, de semi-hamitique ou semi-nilotique.

²⁵ Edith R. Sanders, The hamitic hypothesis :its origin and fonction in time perspective, in Journal of African History, vol. x, no 4, 1969, p.521-532.

²⁶ Idem

C'est dans cet esprit là qu'au Rwanda et au Burundi, malgré l'absence de traces d'altérité culturelle ou linguistique, l'activité idéologique a été très abondante, hiérarchisant chaque société en 3 races: une race « conquérante » (les Tutsi), une race « bantoue » (les Hutu) et les Twa considérés comme les pygmoïdes. De multiples hypothèses, parfois totalement farfelues, ont été avancées pour expliquer l'origine des Tutsi et conforter l'idée qu'ils constituent une « race supérieure »: origine hamite, sémitique, caucasoïde, chamite (descendants de Cham), adamite (descendants d'Adam en provenance d'Eden), nilotique, égyptienne voire asiatique et même tibétaine²⁷! Paradoxalement, les plumes missionnaires y ont beaucoup contribué²⁸!

Ces constructions mythiques et idéologiques de marque coloniale établissaient un lien de parenté au sein de ces deux grandes familles, bantoue d'une part et nilotique d'autre part, entre des communautés qui n'avaient rien en commun, ne se connaissaient pas et étaient souvent très éloignées les unes des autres. Elles brisaient, en même temps, comme au Rwanda et au Burundi, la conscience d'une parenté commune des communautés qui avaient longtemps vécu ensemble en harmonie s'identifiant aux mêmes appartenances claniques et nationales.²⁹

Le Hutu et le Tutsi apprenaient qu'ils appartenaient respectivement à la famille des Bantous et des Nilo-Hamite, qu'ils étaient, au fait, étranger l'un de l'autre. Parallèlement, ils apprenaient que le premier est de race inférieure et le second de race supérieure; de quoi attiser des ressentiments de frustration d'une part et de vanité d'autre part! Par une conscientisation continue de la victimisation des premiers par les seconds et la domination éternelle des seconds sur les premiers, ils ont fini par jeter les bases d'une inimitié ancestrale. Dans cette foulée idéologique, deux processus complémentaires de restructuration identitaire, l'un « déstructurant » et l'autre « structurant », se sont mis en place: d'une part, la destruction progressive des références identitaires communes aux Hutu et aux Tutsi et de l'autre, la cristallisation de l'altérité exclusive rendue génétiquement héréditaire par le regard occidental³⁰.

²⁷ J.M Balencie et A. de la Grange, Mondes rebelles, Michalon, Paris 1999, p.353.

²⁸ Voir Pages A., Au Ruanda. Un royaume hamite au centre de l'Afrique, Bruxelles, 1933.

²⁹ S.Sebasoni, Les origines du Rwanda. L'Harmattan, Paris 2000.

³⁰ A. Shyaka, in Rwanda. Identité et Citoyenneté, op.cit.

Face à l'unité culturelle et linguistique des Hutu et des Tutsi qui défiait ces théories, d'autres « théories complémentaires » furent inventées pour « préserver leur fonctionnalité » dans ce nouvel environnement: les Tutsi, conscients de leur infériorité numérique, ont adopté la langue, la culture et la religion des Hutu, après avoir abandonné les leurs, pour mieux soumettre ces derniers. Autrement dit, les Tutsi, pour dominer les Hutu, se sont mélangés à eux et ont fait absorber leurs propres identités dans celles des Hutu !!!

Outre les nombreuses autres références historiques, archéologiques et anthropologiques qui les contredisent³¹, ces constructions font apparaître des contradictions qui ne laissent aucune tâche d'ombre sur leur inconsistance. Premièrement, elles partent d'un « état de métissage » pour se justifier et en dégagent un « état de pureté raciale » pour exister. En effet, même si on acceptait d'adhérer à l'idée que le Tutsi et le Hutu sont venus chacun d'ailleurs, après des siècles de « métissage » et d'assimilation, comment pouvaient-ils rester ce qu'ils étaient avant, un groupe humain à part? Deuxièmement, ces théories contredisent toutes les thèses de domination et d'hégémonie. La culture, la langue et la religion sont des instruments de domination pour les puissances et les colonisateurs. La référence à la colonisation européenne en Afrique ou même à la domination soviétique en Europe centrale le démontre.

Si on traduit le mythe hamitique dans la théorie de puissance, on dira que les Tutsi ont dominé les « ethnies bantoues », dont font partie les Hutu, par le soft power ou la puissance douce. Or, parmi les éléments fondamentaux du soft *power* on compte la langue, la religion et la culture. Si tel avait été réellement le cas, on aurait aujourd'hui les traces culturelles, linguistiques et religieuses d'origine « nilo-hamitique » dans cette région. Suite à la colonisation, les Africains ont parlé français, anglais, espagnol et portugais et se sont convertis au christianisme. On n'a connu, en Afrique des Grands Lacs, aucun des trois éléments d'importation nilo-hamitique. Et suite à la domination soviétique, l'Europe Orientale et Centrale a « hérité » des « références identitaires » culturelles, religieuses et même politiques propres aux Russes. Un tel phénomène n'existe pas dans notre région. Il en ressort donc que les affirmations selon lesquelles les Tutsis « hamites » se sont introduits dans cette région et se sont imposés aux autres groupe par soft *power*, sont dépourvues de tout fondement scientifique³²! Mais cela ne les a pas empêché d'être destructeurs.

De l'idéologie des races, des pratiques ethnistes coloniales et des hypothèses sur les origines lointaines des uns et des autres, s'est dégagée une conscientisation ethniste des populations. A partir de ce « fil idéologique », les communautés du Rwanda et du Burundi furent engagées dans une rupture ontologique méconnue dans les périodes antérieures. Encore faudra-t-il à cette conscientisation un autre ingrédient pour qu'elle s'exprime par la violence: la manipulation de l'ethnicité pour des fins politiques.

³¹Kanimba M.C in Peuplement du Rwanda, Cahier du CCM No.5 Ed. de l'UNR, 2002

³²A. Shyaka, in Rwanda. Identité et Citoyenneté, Ed. de l'UNR. 2003.

L'instrumentalisation du facteur « ethno-racial » dans la vie politique.

L'instrumentalisation du phénomène ethnique dans les affaires politiques par le colonisateur a été la conséquence de quelques facteurs parfois contigus: les convictions idéologiques, la logique de la colonisation « indirecte » sensée s'appuyer sur des indigènes capables et favorables, la ségrégation dans les écoles, le principe de « diviser pour régner » et le contexte de la décolonisation³³.

La société rwandaise ayant été racialement hiérarchisée, les Tutsi, supérieurs par définition, devenaient des « candidats naturels » aux responsabilités de seconder les colonisateurs. Jugés inférieurs, les Hutu étaient condamnés à être « naturellement dominés ». Le système colonial indirect, à l'image d'un chef d'entreprise qui recrute pour sa succursale, ne pouvait que se choisir les intermédiaires parmi les éléments « génétiquement meilleurs ».

Un exemple typique de ségrégation nourrie d'un imaginaire racial fut l'écartement de tous les chefs Hutu des structures politiques traditionnelles au Ruanda-Urundi, vers 1930, par l'administration coloniale (la loi Morthéhan) et avec le consentement des missionnaires, et leur remplacement par des Tutsi³⁴.

Ces convictions idéologiques d'inégalité de race et de domination génétique et naturelle ont lancé les germes de l'injustice sociale et, se projetant sur l'administration locale, elles ont fragilisé le tissu social. Les privilèges accordés arbitrairement aux uns et souvent aux détriment des autres ont fait l'affaire des frustrations, transformant l'ethnicité en un phénomène politique. Les Belges dans leurs colonies, à l'instar des Britanniques, des Français ou des Portugais, n'ont pas hésité à appliquer le principe de «diviser pour régner» à la fois pour s'assurer de leurs représentants sur place mais aussi pour mieux les soumettre³⁵. Dans plusieurs pays africains, face à la résistance ou à la réticence de certains groupes relativement forts, le colonisateur les a neutralisés soit par anéantissement, soit en les opposant aux autres ethnies faibles en prétendant les libérer de leur oppression. La destitution du roi Musinga au Rwanda en 1930, qui aurait refusé de se convertir au catholicisme et dont la destitution aurait été négociée par Mgr Classe auprès du roi des Belges, en est un exemple majeur³⁶.

³³ A. Shyaka, *Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de Résolution*, op.cit.

³⁴ Semujanga J. op.cit.

³⁵ C. Braeckman, *Terreur africaine*, op.cit., p.28.

³⁶ Le roi Musinga aurait refusé de se convertir au Catholicisme, ce qui rendait la tâche d'évangélisation difficile aux missionnaires – les simples rwandais préférant la retenue par imitation de leur roi. C'est Mgr Classe qui aurait demandé sa destitution au roi des Belges. Voir : J. Rumiya, *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916 – 1931)*, L'Harmattan, Paris, 1992.

L'autre facteur d'instrumentalisation fut la ségrégation scolaire dans les très rares écoles secondaires construites dans les colonies. L'admission aux écoles était principalement réservée aux seuls enfants des chefs - secondant la colonisation - et des ethnies ou « races » préférées. C'est pourtant ces écoles qui préparaient les futurs cadres indigènes. En définissant ethniquement l'accès aux écoles et à l'éducation, les pouvoirs colonial et missionnaire définissaient ethniquement ceux qui devront occuper les fonctions de responsabilités politiques dans les colonies. C'est ainsi que l'Ecole d'Astrida, la seule école secondaire du Rwanda-Urundi (outre les séminaires), a formé de 1932 à 1957, presque exclusivement des Tutsi (plus de 80%)³⁷. Cette aliénation culturelle contre les Hutu du Rwanda mais aussi du Burundi les excluait d'office de la course aux fonctions dans l'administration coloniale et donc de la vie politique.

Rien ne peut mieux paraphraser ce phénomène que les propos du Prince héritier L. Rwagasore, en réaction à un article du colon A. Maus, incitant à la « révolution Hutu au Burundi comme au Rwanda voisin », publié dans la Dépêche du Ruanda-Urundi du 11 novembre 1959: «[...] *Vous parlez, Monsieur, presque comme un irresponsable des innombrables Tutsis monopolisant toutes les places dans tous les secteurs : là encore vous préférez ignorer l'œuvre belge pendant près de cinquante ans dans ce pays ; mais maintenant, et comme par hasard, la faute incombe aux tutsis. Pauvre Tutsi : c'est pourtant pour ces enfants qu'on avait créé des écoles les destinant à remplir des fonctions administratives supérieures. Leur reprochez-vous d'en avoir fait usage et de s'être laissé éduquer? j... une chose est certaine, Monsieur Maus ; il existe un problème dans ce pays: celui des petits et des faibles, et se Le roi Musinga aurait refusé de se convertir au catholicisme, ce qui rendait la tâche d'évangélisation difficile aux missionnaires - les simples rwandais préférant la retenue par imitation de leur roi. C'est Mgr Classe qui aurait demandé sa destitution au roi des Belges. Voir: J. Rumiya, Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931), L'Harmattan, Paris, 1992.*

³⁷ J.P. Chrétien, Le défi de l'ethnisme, op.cit.

ceux-là n'ont pas de race. Qu'ils soient nobles d'origine, Tutsis, Hutus ou twas, ils sont avant tout de la race des prolétaires, des ignorants et des pauvres gens. Donnons à tous une chance, un droit à s'élever, à s'émanciper, sans distinction de race ; ainsi nous aurons mérité du Burundi [...]³⁸ ».

Le contexte de la décolonisation qui a débuté dans les années 50 a aussi compliqué la donne. Lorsque les élites du Rwanda (Tutsi) ont commencé à réclamer l'indépendance immédiate vers la fin des années 50, le colonisateur, pour les contrer, a ravivé le « problème racial », incitant le « peuple Hutu » à se libérer de « l'envahisseur Tutsi ». C'est dans ce contexte d'instrumentalisation de l'ethnicité politisée par le pouvoir colonial qu'est survenue la « révolution » de 1959 qui engendra le phénomène d'apatridie pour une partie de Rwandais. Dans l'immense Congo, face à l'intransigeance des jeunes élites indigènes longtemps privilégiés et devenues nationalistes, l'ancienne puissance coloniale alla jusqu'à créer et soutenir la sécession du Katanga³⁹.

Toutefois, le mal rwandais, et africain en général, n'est pas uniquement imputable à la seule époque coloniale ni aux seuls colonisateurs. Les facteurs déstructurant se sont mis en place même après l'indépendance. Les pouvoirs prédateurs post-coloniaux, au lieu de sortir le pays des pratiques coloniales négatives, les ont souvent institutionnalisées pour le pouvoir. Ainsi donc, si l'indépendance a mis fin au régime colonial, fait partir le colonisateur et « réintronisé » les nationaux, elle a aussi, sur le plan des idéologies sectaristes et de l'instrumentalisation de l'ethnicité, relayé et renforcé l'héritage colonial. Et ce schéma s'impose dans la plupart des pays africains.

³⁸ *Le Patriote (Burundi) du 24 octobre 1997.*

³⁹ *C. Braeckman, Terreur africaine. Rwanda, Burundi, Congo, Les racines de la violence, paris. Fayard, 1996.*

L' artificialité des frontières étatiques et l'insécurité identitaire Lors du Congrès de Berlin en 1885, les puissances occidentales ont divisé l'Afrique en unités territoriales qu'elles se sont par la suite partagées, après avoir arbitrairement divisé et regroupé dans des mêmes entités les peuples et les royaumes qui n'avaient pas de lien dans leur passé.⁴⁰ Dans la conception africaine pré-coloniale, c'était des environnements sociaux qui séparaient les Etats ou les royaumes. Par frontières, on entendait donc les endroits où ces environnements sociaux se rencontraient.

La colonisation a placé l'Afrique des Grands Lacs au carrefour de trois zones d'intérêts et d'influences: les zones d'influence allemande, belge et britannique⁴¹. Cette situation a créé des appétits territoriaux et des incompréhensions entre ces puissances. Pour en venir à bout, elles ont été emmenées à conclure des conventions ou des arrangements bilatéraux et internationaux. Mais ces compromis signés à plusieurs milliers de kilomètres du terrain ne prenaient pas en considération les réalités des colonies.

Même si dans sa conflictualité interne, les frontières coloniales n'interviennent pas comme facteur causal, le Rwanda fut le plus frappé par ces tractations coloniales et sa frontière a fait l'objet de plusieurs conventions et arrangements. La déclaration du 1 août 1885 lui avait déjà privé de toute sa partie à l'ouest de la Crête Zaïre Nil, des volcans et de la rivière Rusizi, au profit du Congo alors propriété privée du roi des Belges.⁴² Au nord, suite aux trois arrangements germano-britanniques, à savoir les conventions du 1 juillet 1890, du 14 mai 1909 et du 14 mai 1910, il perdait définitivement la province de Bufumbira au profit de l'Uganda actuel.⁴³ A l'Est, l'accord dit ORTS-MILSNER du 30 mai 1909, modifié par le traité de Londres et approuvé par la Ligue des Nations (LN) le 6 septembre 1936 avait constitué sa frontière actuelle avec la Tanzanie.⁴⁴ La convention belgo-germanique du 14 mai 1910, a fait que le Rwanda a retrouvé ses préfectures actuelles de l'ouest (à l'est du lac Kivu) mais lui a fait perdre définitivement la partie à l'ouest du lac Kivu.

⁴⁰ K. Annan, Rapport du Secrétaire Général de l'ONU au Conseil de Sécurité sur l'Afrique, op.cit.

⁴¹ Après la Première Guerre Mondiale, seuls les Britanniques et les Belges sont restés maîtres de la région.

⁴² J.Jentgen, Les frontières du Congo, Bruxelles, 1952, p. 9.

⁴³ Ibidem

⁴⁴ Ibidem

Toutes ces tractations de modification des frontières ne déplaçaient pas les habitants. Ainsi, les populations alors rwandaises furent massivement distribuées dans d'autres « territoires- états » nouvellement créés par la colonisation. Et aujourd'hui, le Rwanda est aussi le seul pays de la sous- région dont les citoyens d'autre fois sont confrontés à des problèmes de nationalité dans leurs pays hérités de cette époque.

Ces populations de souche rwandaise devenues congolaises ou Ougandaises, deviennent aujourd'hui des noyaux de la scène insurrectionnelle chaque fois que leur nationalité est remise en question. En RDC, acculées au pied du mur de l'apatridie, elles ont été au centre de la rébellion qui renversa en 1997 l'ancien dictateur Mobutu Sese-Seko et sont encore l'une des sources majeures du conflit qui déchire ce pays pour les mêmes raisons.

En Uganda, les crises des années 70 et 80 se ressourçaient aussi dans la « rwandophobie » et les populations associées, à tort ou à raison, à l'identité rwandaise deviennent des cibles potentielles de la violence dans ce pays pour différentes raisons. La situation est aussi susceptible de devenir explosive en Tanzanie si rien n'est fait. Suite à leur association à l'identité rwandaise, à tort ou à raison, quelques personnalités politiques ont perdu leur légitimité citoyenne et, à l'ouest du pays, des populations tanzaniennes d'expression rwandaise sont sujets de menaces et de rejet.

MAUVAIS LEADERSHIP ET MAUVAISE GOUVERNANCE CHRONIQUES

Le mal africain n'est pas seulement dû à l'absence de bonne gouvernance de la chose publique. Il est aussi lié à l'absence de gestion et d'éradication des idéologies négatives héritées de l'époque coloniale. Le népotisme, le clientélisme, la corruption et l'exclusion pratiqués par les pouvoirs qui se sont succédés dans ces pays depuis leur accession à l'indépendance, ont conduit à la fracture sociale et à la fission identitaire et, en définitive, à la cristallisation des clivages conflictogènes.

Le rôle des politiciens reste constamment au centre de l'exacerbation des conflits identitaires qui déchirent les peuples africains. Les guerres identitaires n'auraient pas lieu aujourd'hui au Rwanda si les leaders post-coloniaux n'avaient pas systématiquement construit leur discours politique sur des thèmes communautaires divisionnistes. La mauvaise gouvernance comme facteur causal des conflits s'est constituée autour de trois structures fondamentales: le mauvais départ des indépendances ; la distribution inéquitable de la rente nationale et les systèmes politiques conflictogènes.

Défis de la décolonisation : indépendances mal parties

Lorsqu'on jette un regard panoramique sur les pays africains, on se rend rapidement compte que les pays qui ont été moins affectés par les conflits sont ceux qui ont pu éviter le chaos dans les premières heures de leur indépendance. Ceux qui ont accusé un mauvais départ des indépendances accablant restent toujours affectés par la spirale des crises chroniques. Les trois colonies belges en donnent un témoignage remarquable. Elles sont successivement devenues de véritables orphelins politiques suite à l'élimination physique des leaders qui incarnaient et voulaient réaliser l'unité nationale.

Le roi Mutara Rudahigwa, au Rwanda, est mort le 25 juillet 1959 (3 mois avant la révolution) suite à une visite de routine chez son médecin belge à Bujumbura. Le Prince L. Rwagasore, au Burundi, a été assassiné le 13 octobre 1961 par un ressortissant grec du nom de Kageorgis en complicité avec des proches des missionnaires et des colons, peu après la victoire écrasante de son parti UPRONA (Union pour le Progrès National) aux élections parlementaires. E. Patrice Lumumba, nationaliste et Premier Ministre du Congo-Kinshasa, a été assassiné début 1961 par les sécessionnistes Katangais avec des complicités occidentales, notamment belges, après une série de tractations et de turbulences politiques qui avaient conduit à la sécession Katangaise et à sa destitution au poste de Premier ministre⁴⁵.

⁴⁵ Shyaka A., *Conflits en Afrique...*, op.cit.

Le jeune état rwandais a été constamment incapable de reconnaître l'identité institutionnelle à tous ces citoyens et les pouvoirs post-coloniaux ont pris l'exil et l'apatridie d'une partie de la population comme une stratégie politique.

En Uganda, le chemin de l'indépendance a été marqué par des démarcations identitaires régionales, ethniques mais surtout confessionnelles⁴⁶. Ces identitarismes exclusifs ont contribué à l'éclatement de la crise Ougandaise de 1966 et au déclin de l'état (1966-1979) qui l'a suivie. Les pouvoirs qui se sont succédés depuis l'indépendance, en cultivant une hégémonie ethno-régionale et confessionnelle, ont privé à leur pays de paver ces injustices du passé⁴⁷. Au Congo, comme dans les deux autres colonies belges, l'ethnisation était le seul gage du succès politique. Les ethnies et les parties politiques se sont confondues. Les associations tribales se sont transformées automatiquement en partis politiques et le processus de décolonisation fut conjugué à des luttes entre leaders politiques locaux par segments tribaux interposés⁴⁸.

Ainsi donc, engendré et exacerbé par le pouvoir colonial puis récupéré par les classes dirigeantes nationales, le problème ethnique a fortement antagonisé les rapports sociaux, tant et si bien qu'au bout de compte, la mise sur pied de véritables nations dans certains pays africains demeure une problématique fragile sinon inexistante.

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Samwiri Lwanga-Lunyiigo, Ouganda l'ère coloniale (1894-1962) ; A. R. Nsibambi, la crise ougandaise de 1966, in L'Ouganda contemporain, op.cit.

⁴⁸ Kabamba Nkomany A. B. V., Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre, L'Harmattan, Paris, Montréal, 1997.

Injustice et inéquité dans la distribution de la rente nationale

La mauvaise gestion et la distribution inéquitable de la rente nationale sont de véritables épidémies qui ravagent l'Afrique depuis les indépendances, particulièrement la RDC. Au Rwanda, les nouvelles oligarchies politiques ont monopolisé le pouvoir et les avoirs du jeune Etat indépendant sur base identitaire, soit-elle « ethnique » (Hutu), régionale (Sud, Nord) ou autre. Les pouvoirs politiques ont ainsi favorisé le climat de corruption, d'hégémonie et d'exclusion. Les emplois, les écoles, ont été répartis inévitablement aux seuls profits des groupes au pouvoir. Ceci a compliqué les rapports sociaux, aboutissant à la frustration des défavorisés et à la cristallisation de l'identitaire, aux crises et aux conflits. Le Burundi n'a pas fait mieux et les inégalités de chance se sont aussi manifestées autour du régionalisme et de l'ethnisme. Le clivage « Nord- Sud » en Uganda, se fonde aussi sur la distribution inéquitable des ressources auquel le pays n'arrive vraiment pas à mettre un terme.

Dans un Rwanda accablé par la pauvreté, une croissance démographique non maîtrisée, la dégradation de l'économie et les idéologies négatives cristallisées, la mauvaise gouvernance a provoqué le développement d'un identitarisme violent face aux problèmes sociaux insolubles.

Systèmes politiques défaillants : modèle démocratique et clivages partisans conflictogènes

Depuis les indépendances, la démocratisation des pays africains a été une revendication permanente aussi bien pour les Africains que pour les étrangers. Et le continent a tenté d'engager des processus démocratiques sans y parvenir vraiment. La plupart des pays africains ont constamment adopté un modèle démocratique importé de l'Occident et incompatible à leurs particularités socioculturelles et politiques. Et les clivages partisans ont été permanemment centré sur l'identité. Dans de telles conditions, l'ethnocratie est devenue synonyme de démocratie et on a prêché la première la faisant passer pour la seconde. Le Rwanda n'a pas échappé à cette tourmente de démocratie mal comprise et mal partie. Le comble du malheur est que même certaines démocraties occidentales ont fait le plaidoyer de l'ethnocratie en Afrique....

Le modèle majoritaire, appliqué dans des sociétés plurielles et divisées comme au Rwanda, au lieu d'apporter la démocratie, le progrès et le bien être social, devient une source de tensions et de conflits. Ceci est par ailleurs une autre confirmation de la constatation du Prix Nobel de l'économie, Sir A. Lewis, qui dit que dans les sociétés plurielles, le gouvernement par la majorité et le modèle politique « gouvernement versus opposition » qu'il implique sont des principes d'exclusion, et donc non-démocratiques⁴⁹.

⁴⁹ W.A Lewis *Politics in West Africa*. London : George Allen and Unwin, 1965, p. 64-65.

Dans le monde démocratique, les systèmes des partis politiques font apparaître sept clivages partisans: le clivage socio-économique, religieux, culturel ethnique, rural-urbain, soutien au régime, politique étrangère et post matérialisme (comme l'écologisme)⁵⁰. La situation a été très différente au Rwanda et en Afrique en général. D'abord, le primat identitaire a excessivement dominé les idéologies des partis politiques. Ensuite, le clivage socio-économique a été complètement absent des clivages partisans. Il est pourtant le véritable catalyseur du développement durable et reste le principal clivage dans des pays authentiquement démocratiques.

L'axiome principal du discours démocratique et électoral des leaders politiques est décidément centré sur « votez pour moi puisque je suis un des vôtres » et non sur « votez pour moi puisque je propose un projet de société plus fiable ». Du coup, un politicien issu du groupe ethniquement majoritaire se voit déjà vainqueur avant le verdict électoral, avant même de présenter son programme et son projet de société. Et par voie de conséquence, la démocratie devient l'expression de l'identitaire et non le vecteur du progrès social et économique des populations!

Ainsi la démocratie « à la rwandaise » passait par la violence et l'exclusion à l'encontre de l'élément Tutsi. Ce dernier était constamment considéré comme le perturbateur de la souveraineté et donc de la démocratie. Tous les processus dits démocratiques, de la révolution de 1959 au génocide de 1994, se ressourçaient et se légitimaient dans sa victimisation.

Par ailleurs, poussée à l'extrême, cette « démocratie ethnocratique » fait apparaître deux difficultés énormes pour des pays ethniquement et culturellement pluriels comme la RDC et l'Uganda. Il les rend virtuellement ingouvernables pour deux raisons majeurs. D'abord parce qu'aucun groupe, dans ces deux pays, ne fait 25% de la population totale. Ensuite aussi parce que, même dans le cas de « coalitions ethniques », les groupes minoritaires auront difficile à accepter cette exclusion éternelle au gouvernement, même dite « démocratique ».

Dans sa Constitution, le Rwanda a opté pour un modèle démocratique qui se rapproche du modèle consociatif. Mais pour que la démocratie fonctionne, ici et dans les pays voisins, il faut amener les populations à définir leur démocratie comme un instrument qui règle les conflits et fait respecter les droits de tous, qui garantit les droits à la vie et à la nationalité, qui bannit le génocide et les crimes contre l'humanité et qui stimule le progrès social. Il faut aussi amorcer le développement humain, doter les populations de capacités d'analyse et de discernement à travers l'éducation et la formation. Il faut réduire la pauvreté d'une jeunesse désœuvrée afin de lui éviter de mettre son potentiel au service de la violence pour survivre.

⁵⁰Voir A. Lijphart, Partis politiques: les dimensions idéologiques, in D. Butler, Democracy of the Polis, Washington, AEI, 1981.

LES FACTEURS D'INTENSIFICATION DES CONFLITS

Staub E. met en relief 5 facteurs d'intensification des conflits identitaires: les conditions de vie difficiles, les violations profondes des besoins humains, l'idéologie du bouc-émissaire, le syndrome « Nous versus Eux » et la complaisance du spectateur inactif.⁵¹ Girard R. a aussi travaillé sur ces phénomènes, notamment avec la théorie mimétique⁵² et la théorie du boucémisnaire⁵³. Tous ces facteurs sont responsables des explosions en Afrique, notamment dans la perspective électorale qui est associée à la question de qui va contrôler qui, qui a droit à quoi et qui a accès à quels avantages ou qui va affronter le risque de la marginalisation.

L'extrême pauvreté et la précarité des ressources, la pression démographique, l'analphabétisme et le chômage ont constamment rendu les conditions de vie particulièrement difficiles pour les populations et catalysé les crises et les conflits identitaires au Rwanda. C'est aussi le cas pour les autres pays de la sous - région, le Burundi et la RDC en particulier.

Pendant le génocide de 1994 au Rwanda, l'idéologie de la haine ethnique a rencontré des résistances et des réticences dans certaines régions du pays, notamment au Sud et à l'Est. Déjà en 1993, dans la foulée de la radicalisation ethniste et de la conscientisation génocidaires, les leaders du « Hutu Power » se voyaient hurlés par les partisans de leur propre parti au Buganza⁵⁴. Toutefois, dans cette même région, les extrémistes Hutu ont réussi à mobiliser les tueurs en les incitant à « tuer le Tutsi pour s'approprier de ses biens (maison, plantation de bananes, parcelles, vaches,...) ». Du coup, les tueries ont embrassé toute la préfecture de Kibungo et l'objectif des tueurs Hutu n'était pas uniquement de tuer le Tutsi pour ce qu'il est mais aussi pour ce qu'il a. Et dans ce contexte de précarité et de désir matériel, les Hutu dont les biens étaient convoités par les tueurs ont été aussi ciblés et massacrés.

⁵¹Staub E., *Roots of Evil : The Origins of Génocide and Other Group Violence*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992.

⁵²Girard R., *La Violence et le Sacré*, Ed. Grasset, Paris, 1972.

⁵³Girard R., "The Scapegoat" (original: *Le Bouc Emissaire*, Paris, 1982), trad. Y. Freccero, The Johns Hopkins University Press. 1986. Voir aussi : R. Girard, *Shakespeare- les feux de l'envie*. Trad. B. Vincent, Paris, 1990.

⁵⁴Dans un meeting politique du MDR à Kibungo, un de ses leaders, D. Murego, aurait essayé des jets de pierres lorsqu'il entonna une rhétorique ethniste « Hutiste » devant les partisans de son parti.

Conséquences directes des conditions de vie difficiles dans le Rwanda post-génocide, les pratiques de s'appropriation des biens d'autrui (généralement par les anciens réfugiés) connues sous le vocable de « *kubohoza* », ont eu comme effet d'entretenir la méfiance et la peur existentielle entre communautés et de raviver les tensions. Par ailleurs, c'est aussi à cause de cette précarité matérielle, qui se greffait sur le syndrome « nous-eux », que le FRODEBU a échoué à consolider la paix et l'unité après sa victoire électorale en 1993 au Burundi.

En RDC et particulièrement au Kivu, la violence contre les Banyarwanda est aussi nourrie d'intentions de s'appropriation de leur terre et de leurs biens. Dans l'opinion congolaise, les populations d'expression rwandophone ont une réputation d'être une communauté dont les membres ont bien réussi socialement, économiquement et politiquement. Et pour cause, c'est parmi eux qu'on trouve les grands fermiers du Kivu- véritable grenier agricole de la RDC - avec de grandes plantations et des troupeaux de vaches. De plus, que ce soit à l'Est ou à Kinshasa, ils sont parmi ceux qui prospèrent le mieux dans les affaires.

Dans la foulée des explosions sociales, des jalousies de tout genre, des rivalités politiques identitairement définies et idéologiquement connotées, l'absence d'état au Congo aidant, ces populations rwandophones deviennent automatiquement les bouc-émissaires du mal congolais et sont ciblés non seulement pour ce qu'ils sont mais aussi pour ce qu'ils ont. Force est de remarquer en outre que le nord de l'Uganda est fertile aux activités insurrectionnelles puisqu'il est économiquement défavorisé.

Par ailleurs, les choix politico-financiers internationaux ont leur part de responsabilité dans l'intensification des conflits. Lorsque des réductions importantes des dépenses sociales dues à des programmes d'ajustement structurel draconiens sont associés au fait que certains groupes sociaux ont le sentiment d'être lésés par la répartition de ressources de plus en plus maigres, les risques de conflits sont encore plus grands.⁵⁵

D'une manière générale, la pression démographique ainsi que les conflits fonciers au Rwanda, au Burundi tout comme au Kivu mais aussi le « sous-développement humain » sont de véritables catalyseurs des explosions. Que ce soit au Rwanda, au Burundi, en Uganda ou en RDC, les jeunes sans formation, sans emploi, sans revenu et sans avenir promettant, s'enrôlent facilement dans les milices populaires ou partisans de tout genre et sont potentiellement candidats aux activités de violence et aux rébellions.

Il y a aussi l'effet d'intensification des conflits due aux graves violations des besoins humains. Dans les Grands Lacs, ceci s'exprime par les violations des droits fondamentaux (des groupes ethniques victimisés par d'autres) liés notamment à la liberté, à la sécurité, à l'épanouissement et au développement, à l'exclusion dans l'enseignement, dans l'emploi, au refus de nationalité et à l'exil, aux persécutions et aux massacres.

⁵⁵K. Annan, Rapport du SG au Conseil de Sécurité de l'ONU sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, NY, avril 1998

Au Burundi, les massacres de 1972 contre les Hutu et leur exclusion qui a suivi, a surdéterminé leur engagement dans la guerre. L'exil et les massacres successifs au Rwanda contre les Tutsi depuis 1959 ont eu comme effet de les mobiliser pour la guerre de 1990. L'oppression de la dictature de M. Obote et Idd Amin contre les populations sudistes, surtout Baganda, a radicalisé les antagonismes et a amené les groupes-victimes à se lancer dans la guerre contre les « oppresseurs ». Le refus de nationalité et les persécutions contre les populations rwandophones en RDC ont fait que ces derniers, acculés au pied du mûr, ont recouru à l'activité militaire pour défendre leur droit : ce sont ces congolais rwandophones, appelés Banyamulenge au sud Kivu et Banyarwanda au Nord Kivu, qui ont été à l'origine de la guerre qui renversa le régime Mobutu en 1997 et celle actuelle, contre les régimes « Kabila »⁵⁶.

A chaque fois qu'il y a eu une crise profonde, les pouvoirs ont cherché à y remédier par la chasse aux bouc-émissaires. C'est le cas, au Rwanda, de la 2^e république qui, gangrenée par la crise économique, l'opposition intérieure et les injustices sociales, s'est lancée dans la chasse aux Tutsi, les accusant d'être les perturbateurs de la paix et responsables de tous les maux. C'est aussi observable dans la conflictualité congolaise, où les *Banyarwanda* servent de bouc-émissaires. Les pouvoirs publics qui ont toujours échoué à gérer le pays et relever le défi social et économique, pour camoufler l'absence d'état et se maintenir au pouvoir, ont toujours choisi de se ressourcer dans l'identitaire en ciblant « l'ennemi commun », en l'occurrence l'étranger rwandophone. Et dans ce contexte, là où quelque temps plus tôt il y avait plusieurs conflits particuliers - politiques, ethniques et régionaux - il y a de nouveau une communauté congolaise, unie dans la haine contre les Banyarwanda.

Il y a aussi, par-dessus tout, le syndrome « Nous - Eux ». C'est sur le « nous, les originaires » contre « eux, les non-originaires » que les « Katangais de souche » ont massacré les « Balubakats » au début de la décennie 90. Durant la même décennie, autour du « nous, autochtones » contre « eux, les étrangers », les différentes ethnies dans les deux Kivu se sont livrées aux massacres des populations d'expression rwandaise. En Ouganda, le syndrome « nous - eux » enflamme les conflits, par interpositions des identités régionale, religieuse, politique et ethnique, comme déjà évoqué.

⁵⁶L.D. Kabila a été assassiné le 16 janvier 2001 et c'est son fils, Joseph Kabila qui l'a succédé au pouvoir. Ce qui amène les opposants au régime à parler de "dynastie Kabila", incompatible avec la république.

Au Burundi et au Rwanda, ce n'est pas seulement sur la ligne « Hutu-Tutsi » que se dresse le syndrome « nous-eux ». Il y a aussi, dans le cas burundais, nous, originaires du Bururi contre eux, le reste; nous, les *Bahima* contre eux, les *Banyaruguru*. Les formations politiques et surtout les groupes armés rebelles constituent aujourd'hui de véritables « foyers » de l'identitarisme burundais. Dans le cas du Rwanda, on trouve le nous, anciens réfugiés, contre eux, restés au pays; nous, favorables au régime en place contre eux, favorables à l'ancien; nous, originaires de la région du nord face à ceux du sud ou de l'est.

Et ce qui est encore grave avec le syndrome « nous versus eux », c'est son affinité à la prolifération ou la fission identitaire: au sein de chaque « nous », il y a souvent des mécanismes d'hétérogénéisation, émanant des dissidences ou des différences intra-identitaires, aboutissant à des « nous » face à des « eux » d'une même identité, soit-elle régionale ou ethno-culturelle. L'exemple épatant se retrouve encore au Rwanda, où le « nous anciens réfugiés » se scindent en nous, les anglophones contre eux, les francophones; nous, venus d'Uganda face à eux, venus du Burundi, de la RDC et ceux de l'intérieur. Le « nous, régional » est investi aussi du clivage « ethniste ». De la manière identique, le « nous Hutu » burundais souffre de la même fragmentation identitaire.

Enfin, E. Staub a identifié la complaisance du spectateur inactif comme élément intensificateur des conflits identitaires. Dans la région des Grands Lacs, le spectateur inactif est le voisin, l'état et son autorité, les pays voisins, mais surtout les puissances occidentales et les organisations internationales, fondues dans le vocable ambigu de la communauté internationale.

Si on se réfère encore à la conflictualité rwandaise, on remarque que, à chaque fois qu'il y eut des massacres contre les Tutsi, les voisins, soit par complicité ou par peur de se faire lyncher, ont le plus souvent laissé faire (lorsqu'ils n'ont pas suivi le mouvement). De même, l'institutionnalisation de l'impunité par l'état, quand bien même on acceptait la thèse postulant que les hautes autorités n'en étaient ni les auteurs ni les commanditaires, cautionnait et renforçait cette violence identitaire.

Mais le spectateur inactif dont la complaisance a eu plus d'effets négatifs est la communauté internationale, en l'occurrence l'ONU et le Conseil de Sécurité (surtout ses 5 membres permanents : les USA, la France, le Royaume-Uni, la Chine et la Russie). Son immobilisme, ses omissions et son manque de fermeté dans la violence en RDC depuis 1991, dans les massacres au Burundi depuis 1993, mais surtout dans le génocide rwandais de 1994 ont cautionné les attitudes criminelles dans ces pays. La mauvaise gestion, par la communauté internationale, des camps de réfugiés rwandais au Kivu et à Ngara (Tanzanie) et sa complaisance face aux forces génocidaires qui les contrôlaient, entre 1994 et 1996, ont amplifié et régionalisé les conflits. En plus de ces 5 facteurs évoqués par Staub, les conflits dans cette région sont amplifiés par l'hégémonie structurelle, l'élément rhétorique, la déshumanisation et la diabolisation de l'adversaire.

Les structures hégémoniques se retrouvent bien en aval et en amont des conflits dans cette région et cela pour deux raisons majeures: la mauvaise distribution des richesses publiques (et surtout du pouvoir) ainsi que la peur existentielle. D'une part le segment identitaire dominant (religieux, politique, régional ou ethnique) pratique, à travers le politique, le partage inéquitable des rentes nationales en défaveur de ceux identitairement définis comme « Autres », conduisant, par-là même; au clientélisme-népotisme au profit de ses seuls membres. D'autre part, la peur de l'Autre ou la méfiance identitaire peut l'amener à se replier sur les siens et à pratiquer l'exclusion des autres pour mieux se protéger contre cet « être dangereux et mortifère » qu'est l'Autre. Autrement dit, cette domination structurelle peut donc résulter de la peur d'être surpris par l'Autre, de la volonté de le tenir à l'écart pour mieux le contrôler.

C'est le cas du Burundi, après 1965 mais surtout après 1972, où les Tutsi, suite aux tentatives hutues de prendre le pouvoir par la force, se sont résolus à les exclure complètement de l'exercice du pouvoir deux décennies durant, provoquant ainsi la cristallisation du ressentiment et de la frustration des Hutu et leur détermination à entrer en conflit ouvert. Malgré les politiques d'Unité Nationale et de Réconciliation qui apportent d'ailleurs des fruits, ce risque pèse aussi sur le Rwanda post- génocide. En effet, les plaies non cicatrisées du génocide et la peur d'un « Autre nocif » restent une contrainte importante qui peut faire que, pour maximiser les garanties de sécurité, les postes clés sont souvent confiés à des Tutsi.

Il y a aussi le clientélisme, où le groupe dominant accapare les richesses et les affaires de l'état. C'est le cas du clan Mobutu en RDC qui a ruiné ce pays et, après lui, les Balubakats, ethnies du feu Président L.D. Kabila, qui alimente les clivages et les conflits de tout genre. C'est aussi le cas des « Tutsi-Hima » du Bururi, au Burundi, qui ont monopolisé le pouvoir et l'armée et des « Hutu du nord », sous la 2^e république au Rwanda, après avoir renversé des « Hutu du Sud » qui s'étaient aussi distingués dans ces pratiques. L'Uganda n'y a pas non plus échappé. La disparité entre le sud riche et favorisé et le nord pauvre, pousse les groupes des régions défavorisées à se rebeller.

L'élément rhétorique est un vecteur privilégié des profusions identitaires et de la violence dans les 4 pays. Le discours social et politique qui catalyse les conflits se greffe sur un certain nombre de constructions idéologiques dont les plus répandues sont: les mythes et les stéréotypes relatifs à la théorie hamitique et à l'« allochtone » des Tutsi, l'inimitié ancestrale Hutu-Tutsi ou bantou-hamite, la féodalité et la domination Tutsi ainsi que la menace de l'Empire « Hima-Tutsi » en Afrique centrale⁵⁷.

⁵⁷ Beaucoup de recherches ont été faites sur ce sujet. Pour plus de détails, voir: J.P.Chrétien et al., Les médias du génocide, op.cit., passim; J. Semujanga, op.cit., passim. Les 10 commandements des Hutu (1991), voir: S.M. Sebasoni, op. cit.p.152: 1. méfiance envers la femme tutsie; 2.dignité de la femme hutue; 3. qui doit ramener le Hutu à la raison; 4. malhonnêteté des Tutsi en affaires; 5.monopole hutu dans les postes stratégiques; 6. monopole dans l'enseignement; 7. dans l'armée ni Tutsi ni mariage avec Tutsie; 8. pas de pitié pour le Tutsi; 9. Cultiver la solidarité avec les frères bantous; 10. enseigner tout ceci à tout Hutu. Pour l'empire Hima/Tutsi, ibidem.

Il y a aussi des phénomènes psycho-politiques de diabolisation et de déshumanisation qui font de l'adversaire un être non-humain et dangereux, qu'il est nécessaire de tuer pour survivre. Ceci a pour but de faire de la violence à son encontre une action rédemptrice qui, en même temps, lui sert de justification. Et celui qui refuse d'incarner cette violence salutaire est qualifié de « traître » et assimilé à « l'ennemi ».

C'est dans cette logique qu'on a toujours attribué aux Tutsi, notamment au Rwanda, dans les crises et dans les conflits successifs, les noms des insectes comme celui de « *inyenzi* » (cancrelats) ou celui de « *inzoka* » (serpents) et qu'on a persécuté les Hutu défavorables à la violence. Dans leurs incitations aux massacres contre les populations rwandophones en 1998, les autorités congolaises assimilaient les Tutsi aux microbes⁵⁸. Tous ces facteurs agissent sur le primat identitaire, catalysent les conflits et compliquent leur résolution.

Qu'il y ait, en Afrique inter lacustre, une multitude de groupes ethniques, de nombreuses identités et des segments identitaires cela relève de l'évidence et ça n'a rien d'anormal. Ce n'est pas non plus une spécificité de l'africanité ni une quelconque propriété du sous-développement. Les pays développés d'Europe, comme la Suisse ou la Belgique, ont aussi des segments identitaires se craignant mutuellement, sensibles et réticents l'un à l'égard de l'autre et ethniquement (linguistiquement) définis jusqu'à définir même le contenu de leur démocratie.

Ce qui est terrifiant, dans le cas de l'Afrique et notamment de l'Afrique des Grands Lacs, c'est la façon dont ces identités expriment leurs revendications. C'est leur surdétermination pardessus toute autre dimension. C'est leur caractère et leur affinité pour la violence explosive. C'est leur capacité à prendre en otage toute dynamique d'assimilation inclusive et de formation des « états-nations ». Ce sont les préjugés et les clichés idéologiques qui leur servent d'essor général et le refus extrême de « l'Autre » jusqu'à ne lui proposer qu'un seul choix: l'exil ou l'extermination. Face à ce terrible constat des réalités africaines en général et de la région inter lacustre en particulier, une série de questions pertinentes méritent d'être posées: face à l'ethnisation de la politique, la démocratie a-t-elle les chances de s'implanter en Afrique? Comment désinfecter, guérir l'Afrique des Grands Lacs de l'identitaire exclusif? Les idées du panafricanisme et du NEPAD survivront-elles de la montée du panethnisme? Est-il encore possible dans cette région, à défaut de maîtriser certaines idéologies, de bâtir des sociétés justes et réconciliées au sein des mêmes entités étatiques?

⁵⁸Ceci a valu un mandat d'arrêt international lancé par la Belgique contre le ministre congolais des affaires étrangères de l'époque, Ndombasi A.Yerodia.

DEFIS, STRATEGIES ET OPPORTUNITES POUR UNE PAIX DURABLE AU RWANDA

La résolution effective du conflit au Rwanda fait face à de nombreux défis. Ceux ci peuvent être regroupés en quatre catégories suivantes:

- **Le poids du génocide et la récurrence des identités meurtrières** : les blessures du génocide non encore cicatrisées dans la société, la gestion judiciaire du génocide qui ne répond pas aux attentes, les mémoires plurielles - et souvent incompatibles - du génocide, la peur existentielle et la méfiance sur les processus historiques ainsi que les crimes identitaires qui continuent;
- **Les facteurs d'intensification des conflits non encore déchargés** : les conditions de vie toujours très difficiles pour une grande partie de Rwandais ; les inégalités économiques et les idéologies négatives qui persistent encore dans la société ;
- **L'environnement régional** caractérisé par une rwandophobie grandissante et les alliances avec les forces génocidaires par certains gouvernements et/ou organisations politiques et les risques de confrontation militaire;
- **L'internationalisation du conflit et le regard de l'extérieur** : les alliances actives entre forces négatives, opérant dans les pays voisins, et certains acteurs et gouvernements étrangers, l'absence de mesures concrètes contre les forces génocidaires rwandaises par la communauté internationale, particulièrement les systèmes onusien et européen, l'entretien, par certains acteurs extérieurs, des perceptions conflictogènes sur la société rwandaise, la résistance, par l'extérieur, aux dynamiques de changement et aux mécanismes de « peace building » engendrés par la société rwandaise elle-même et la défaillance de la solidarité internationale dans la période post-génocide dont l'absence de volonté d'annulation de sa dette extérieure, même celle « illégitime et criminelle », reste le plus grand indicateur de cette triste réalité.

Pour construire durablement la paix au Rwanda, il importe de mettre en place des stratégies répondant à deux types de facteurs d'une part ceux qui l'ont empêchée d'exister ou qui l'ont constamment fragilisée et, d'autre part, ceux qui potentiellement peuvent la mettre en péril lorsqu'elle commence à se constituer. Ces stratégies doivent s'articuler sur la résolution des conflits et l'émergence de la citoyenneté, la gouvernance démocratique et responsable ainsi que le développement socio-économique durable.

Sur tous ces aspects, le peuple rwandais a engendré plusieurs opportunités. Celles ci logent dans les actions du Gouvernement et du leadership mais aussi dans les actions et les attitudes de la populations elle-même. Il s'agit d'abord du leadership et

de la bonne gouvernance. Le Rwanda, qui marqua l'Afrique toute entière par le génocide de 1994, a fait preuve d'ingéniosité dans la gestion et la résolution de ses conflits grâce notamment aux politiques d'Unité et de Réconciliation Nationale et sa justice participative et innovatrice dite Gacaca. Il a donné honneur et fierté à l'Afrique lorsqu'il fut consacré n°1 mondial de la bonne gouvernance pour l'année 2002 sur près de la moitié du nombre de pays que compte le système onusien. Le prix mondial du leadership est revenu à son Président, et à travers lui à tout le leadership rwandais, pour la même année.

Il s'agit ensuite de la convergence des 3 volontés qui sous-tendent la fondation nationale. Pour former une nation en effet, il faut la volonté des individus, la volonté commune et la volonté commune représentative qu'incarnent les gouvernants. Il est sans nul doute que certains rwandais, à titre individuel, voulaient la citoyenneté depuis des décennies. Il est même fort probable que la majorité de Rwandais étaient sur la même tangente. Mais ces deux volontés n'ont jamais été politiquement valorisées ni par les pouvoirs coloniaux ni par ceux qui leur ont succédé. Pour la première fois dans l'histoire contemporaine du Rwanda, le leadership affiche ouvertement la volonté de refonder la nation rwandaise et engage la population dans cette dynamique. Une telle dynamique est, en effet, susceptible d'impliquer des changements positifs majeurs dans l'imaginaire socio - politique rwandais ; à condition de ne pas céder aux « dynamiques contradictoires » et de donner le temps au temps...

Il y a, enfin, l'apport des Forces de Défense Rwandaises (RDF) dans la sécurité et la stabilité du pays mais aussi dans les processus de transformation nationale pour une paix durable. RDF se veut être une armée véritablement nationale et les différentes réintégrations des ex FAR en sont un exemple convainquant. Elle se veut aussi une armée professionnelle, forte, amicale à la population et en qui celle ci a raison d'avoir permanemment confiance.

Toutes ces opportunités ont réussi à se former parce que, aussi, à la base, la population en constituait des foyers d'accueil favorables. Parmi de nombreuses attitudes positives et intrinsèques à la culture rwandaise - qui y ont participé, on peut citer les attitudes d'« endurance » (*kwihangana*), d'engagement (*kwitanga*), de persévérance (*kugira umuhate*) et de volontariat (*gukorera ubushake*). Toutes les stratégies mises en place pour faire face aux conséquences du génocide et pour construire résolument la paix ont largement « profité » de ces attitudes à la base. A titre indicatif, on peut mentionner ici les juridictions Gacaca dont les « juges intègres » (*inyangamugayo*) apportent leur contribution par principe de volontariat et de dévotion et les rescapés du génocide sont prédisposés à tout pardonner malgré la profondeur de leur souffrance et l'absence de préalables à la réconciliation. On peut aussi se référer aux différentes élections au niveau local et national, où les contributions individuelles et collectives de Rwandaises et de Rwandais ont constitué un apport important dans cet exercice de sortie pacifique de la transition⁵⁹.

Le Rwanda a par ailleurs mis en place plusieurs mécanismes et instruments de règlement des conflits et de construction de la paix. Parmi ces instruments, trois d'entre eux nous semblent mériter une attention particulière dans le cadre de cette étude . Il s'agit de la Vision 2020, la Nouvelle Constitution et la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

La Vision 2020

En 1997-98, la Présidence de la République a organisé, au Village Urugwiro, des séances de réflexions sur le devenir du pays. Sur base des idées qui y ont été exprimées, les services nationaux ont élaboré un document de vision, intitulé « vision 2020 ». Dans ce document, le Rwanda qui renaît de ses cendres et panse ses plaies et ses fissures, pense aussi à son futur et formule ses aspirations. La vision à l'Horizon 2020 fournit des pistes de réponses à des questions fondamentales, actuelles et futures : comment le Rwanda se veut-il être et avec quel type de population et de société? Quelles transformations sont - elles nécessaires pour juguler la pauvreté et le sous-développement? Comment faire du Rwanda une vraie patrie pour tous ses citoyens et un pays intégré au niveau régional et international⁶⁰?

La vision 2020 se fonde sur 6 piliers et 4 domaines transversaux. Les piliers sont : la reconstruction de la Nation, l'Etat efficace, rassembleur et mobilisateur, le développement des Ressources Humaines, l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures de base, le Développement de l'Entreprenariat et du Secteur Privé ainsi que la Modernisation de l'Agriculture et de l'Elevage. Les domaines transversaux concernent: la problématique du Genre, la protection de l'environnement, les sciences et les technologies, dont les TIC ainsi que l'intégration régionale et internationale.⁶¹

⁵⁹Voir la Commission Electorale Nationale: contribution de la population a l'opération électorale isolects utilisés lors des élections du 06 mars 2001 ; voir aussi : National Electoral Commission : Executive summaries of the Existing Reports by the National Electoral Commission on the 2003 Constitutional Referendum, Presidential and Legislative Elections, Kigali, 2004.

⁶⁰République Rwandaise, Ministère des Finances et de la Planification Economique, Vision 2020, Kigali, Novembre 2002.

⁶¹Ibid.

Tous les documents stratégiques sectoriels se réfèrent et se ressource dans la Vision 2020. Il s'agit, entre autre, du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté⁶², de la Politique de Décentralisation et de bonne Gouvernance⁶³.

Il apparaît clairement que les actions et les aspirations du Rwanda et de son gouvernement, à travers différents documents et initiatives, ont pour objectif et ambition, le développement de l'Homme rwandais dans toute son intégralité et cela passe inmanquablement par la résolution de ses conflits et par la reconquête de l'identité nationale. La Vision 2020 en donne le ton on ne peut plus clair: le Rwanda aspire à bâtir une Nation moderne, prospère, forte et unie, digne et fière de ses valeurs fondamentales, politiquement stable, sans discrimination entre ses fils et ses filles fussent-ils de la diaspora, et ceci, dans la cohésion sociale et l'équité. La reconstruction de la Nation, de son capital social et son intégration dans la région et dans le monde faciliteront et conditionneront la durabilité du développement⁶⁴.

La Constitution comme instrument de résolution des conflits et de construction d'une paix durable au Rwanda

Tous les pays du monde ont une constitution. Et le Rwanda en a toujours eu une. La référence à la nouvelle constitution rwandaise, votée. à plus de 90% au Référendum du 26 mai 2003 et promulguée en juin 2004, présente un intérêt particulier par rapport à la problématique étudiée ici.

Au travers de son histoire constitutionnelle, le Rwanda n'a jamais eu une Constitution qui répondait réellement aux problèmes de la nation rwandaise. Ses Constitutions étaient souvent calquées sur des modèles étrangers ignorant complètement les réalités du pays ou taillées à la mesure des dirigeants du moment. Et dans les deux cas, la population n'était aucunement associée à l'élaboration de ces lois fondamentales. Sur tous ces aspects défailants, la nouvelle Constitution fait la différence. Notre attention ici sera uniquement focalisée sur ses spécificités qui font d'elle un instrument juridique tangible de résolution des conflits.

Les idées-forces qui la fondent montrent bien que son élaboration s'est fortement inspirée du contexte et des défis du pays et qu'elle est soucieuse d'y apporter des réponses adéquates. Ces principes fondamentaux s'articulent sur: le partage équitable du pouvoir; l'instauration d'un Etat de droit, voué au bien-être de la population et à la justice sociale ; le régime démocratique pluraliste; la lutte contre l'idéologie du génocide et toutes ses manifestations et l'éradication des divisions identitaires; la promotion de l'unité nationale; l'égalité de tous les rwandais et entre les rwandaïses et les rwandais ainsi que la recherche permanente de dialogue et de consensus social.

⁶² Republic of Rwanda (NPRP, Minecofin), Rwanda :Poverty Reduction Strategy Paper, Kigali, 2002

⁶³ Republic of Rwanda (Minaloc), Decentralisation Policy, Kigali, 2000

⁶⁴ Vision 2020, op. cit.

Vu le rôle joué par certains partis et formations politiques et leurs dirigeants depuis 1959 et plus particulièrement pendant le génocide de 1994, la nouvelle Constitution fixe l'éthique et la déontologie qui doivent guider et fixe également les sanctions destinées aux partis et formations politiques ou à leurs membres qui contreviendraient à la loi. En outre, l'institutionnalisation du forum des partis et formations politiques manifeste la volonté de maximiser le consensus politique.

La dimension « genre » a été longtemps ignorée dans le paysage politique rwandais. La nouvelle Constitution prévoit la composition des listes électorales dans le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. En attendant d'atteindre cet idéal, elle accorde d'ores et déjà aux femmes 30% des sièges à la Chambre des Députés (art.78).

Dans le souci de réduire les conflits par le dialogue et le consensus à la base, la Constitution s'est inspirée de la culture rwandaise et a opté pour l'institutionnalisation de « Gacaca » et la création d'un « comité de conciliateurs » (Abunzi) dans chaque secteur, destiné à fournir un cadre de conciliation préalable à la saisine des juridictions du premier degré (art. 170).

L'autre nouveauté concerne la création de nouvelles commissions la Commission de lutte contre le Génocide (art. 181) ; l'Office du Protecteur du citoyen (art. 182) ; la Commission de la Fonction Publique (art. 183) ; l'Office de l'Auditeur Général des finances de l'Etat (art. 184) ; l'Académie rwandaise de langue et de culture (art.47) et l'Observatoire du « genre » (art. 187).

La plus grande nouveauté de Cette constitution fut la démarche participative qui a caractérisée son élaboration et sa finalisation. Ce faisant, la nouvelle loi constitutionnelle devenait le fruit du consensus et de l'ingéniosité des Banyarwanda. Et qui plus est, ces derniers ont ainsi intériorisé le sentiment que cette Constitution est véritablement la leur.

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation comme une réponse au conflit rwandais

Le génocide de 1994, par la radicalisation des perceptions identitaires, a rendu complexe et compliquée la notion d'unité et de réconciliation des Rwandais, telle qu'évoquée dans les accords d'Arusha de 1993 (art.88). Cette nouvelle situation rendait pressante et incontournable la création d'une telle commission pour essayer de ressouder la société déchirée. C'est dans cet esprit que la loi établissant la Commission non judiciaire pour l'Unité et la Réconciliation a été adoptée par le parlement en mars 1999.

Le Gouvernement d'Union Nationale installé en juillet 1994 a placé l'unité et la réconciliation des Rwandais au cœur de sa mission.

Cette commission comprend trois départements sur lesquels s'articulent ses objectifs et ses activités quotidiennes: le département de l'éducation civique, le département de la résolution des conflits et celui chargé du soutien aux initiatives communautaires⁶⁵. Les différents rapports annuels exposent largement ses activités⁶⁶. Et les perceptions des populations par rapport aux stratégies de reconstruction nationale, surtout par rapport au processus de réconciliation en cours et à ses défis, sont aussi étudiés pour dégager les conditions permettant de renforcer résolument l'unité et la paix⁶⁷.

D'une manière générale ses responsabilités reposent sur les points suivants⁶⁸ :

- concevoir et coordonner le programme national pour la promotion de l'unité et de la réconciliation nationales ;
- développer et mettre en place les stratégies susceptibles de rétablir et de consolider l'unité et la réconciliation entre Banyarwanda ;
- éduquer et sensibiliser la population rwandaise dans le domaine de l'unité nationale et la réconciliation nationale ;
- faire de la recherche, organiser des débats sur l'unité et la réconciliation, disséminer les idées et produire des publications susceptibles de catalyser ce processus;
- Dénoncer et lutter contre les actes, les écrits et les attitudes de discrimination, d'intolérance et de xénophobie de quelque forme que ce soit et faire des propositions sur les mesures appropriées pour éradiquer les divisions entre rwandais et ainsi renforcer l'unité et la réconciliation.

⁶⁵Pour les détails sur cette commission et ses activités, voir : National Unity and Réconciliation Commission, Annual Report (February 1999- June 2000), Kigali 2000.

⁶⁶Voir à ce propos: les rapports annuels pour les années 2000, 2001 et 2002 et 2003.

⁶⁷Voir à ce propos : Sondage d'Opinion sur la Participation à la Gacaca et la Réconciliation Nationale, Kigali, 2003 ; Sondage d'opinion sur Le Processus de Décentralisation et de Démocratisation au Rwanda, Kigali, 2004.

⁶⁸Musoni P., Building a Democratic and Good Governance Culture: Rwanda's Expérience and Perspectives, in International Conférence on Elections, Kigali, 7-9 June 2004.

Dès la création de cette commission, les divergences et les réticences quant à sa mission n'ont pas manqué: pour certains, il fallait se limiter à l'unité puisqu'il est encore trop tôt de parler de réconciliation; pour d'autres, il semblait plus correct de parler d' « unité et cohabitation » puisque la réconciliation leur paraissait impossible ; et pour d'autres encore, il fallait rendre justice et la réconciliation viendrait de soi, après. Toutes ces différences de perceptions faisaient apparaître la question fondamentale consistant à savoir qui se réconcilie avec qui: s'agit-il de réconcilier le Hutu avec le Tutsi, le bourreau et la victime ou les nouveaux dirigeants et leurs opposants?

Le génocide n'a pas été un accident. Il est une conséquence des idéologies ethnistes d'exclusion et de discrimination institutionnalisées par les pouvoirs successifs. Pour la CNUR, le concept d'unité et de réconciliation doit cibler non seulement le contexte du génocide mais aussi toutes les causes du mal Rwandais en tenant compte du cadre historique et idéologique. Il s'agit donc d'un processus de reconstruction de l'identité nationale et de réconciliation du Rwandais avec lui-même et avec sa nation. Et pour réconcilier les Rwandais, il faut aussi réconcilier leur histoire⁶⁹.

Cependant, dans les conditions normales, la réconciliation se fait entre l'opprimé et l'opresseur, avec ou sans médiation. De toutes les façons, la reconnaissance et le regret du tort par celui qui l'a commis, la demande de pardon et, le cas échéant, la réparation, constituent des préalables à la réconciliation et à l'établissement d'une nouvelle relation mutuellement amicale. Le cas rwandais est tel qu'aucun de ces préalables n'est pleinement disponible⁷⁰. Et c'est bien là un des obstacles majeurs à ce processus.

⁶⁹Voir aussi Shyaka A., *Conflits en Afrique des Grands Lacs...*, op.cit.

⁷⁰Dans la plus part des cas, les auteurs des massacres ne reconnaissent pas les faits, ne les regrettent pas et n'en demandent pas pardon. Plus grave encore, les rescapés étaient massacrés même après 1994. Il y a aussi le négationnisme et le révisionnisme qui sont parmi les obstacles clés de la réconciliation.

Comment réconcilier les Rwandais quand le poids de la haine est encore perceptible, les blessures du génocide encore trop fraîches? Peut-on les réconcilier lorsque la justice n'a pas fini de rendre les jugements et que loin de demander pardon certains criminels n'ont pas abandonné leur plan d'extermination d'une partie de la population? Le Rwanda devra -t-il attendre que ces obstacles soient levés pour commencer l'étape de la réconciliation? Devra-t-il attendre la cicatrisation des blessures du génocide pour entamer le processus de réconciliation nationale? Ces questions constituent le pilier des arguments de ceux qui affirment, avec raison, que l'existence et les activités de la CNUR vont progressivement stimuler la création des conditions favorables pour réconcilier la nation.

La CNUR a déjà organisé trois Sommets Nationaux, successivement du 16 au 18 octobre 2000, du 26 au 28 octobre 2002 et du 7 au 9 mai 2004. Le premier avait comme objectif de discuter sur la question de l'unité et la réconciliation au Rwanda, des causes du conflit, de l'état de la situation actuelle, des obstacles à l'unité et des remèdes à y apporter. Les débats portaient sur quatre axes de réflexion, à savoir: la question de la gouvernance et du leadership, la question de la justice, la question de la pauvreté et la question de l'enseignement de l'histoire au Rwanda.

Le second Sommet portait sur sept grands thèmes, à savoir: la politique d'Unité et Réconciliation (Bilan), les processus de démocratisation et de décentralisation, la justice au Rwanda et les juridictions « Gacaca » en particulier, la politique de réduction de la pauvreté comme stratégie d'Unité et de Réconciliation, la nouvelle constitution comme voie de construction d'un état de droit, les stratégies pour sortir de la transition en paix ainsi que la sécurité dans la région des Grands Lacs et du Rwanda en particulier. Le troisième Sommet se focalisait sur deux thèmes cruciaux pour le Rwanda à la sortie de sa transition post-génocide et qui sont la citoyenneté et les juridictions Gacaca. Les rapports de ces Sommets ont été publiés dans les trois langues officielles du Rwanda et son disponibles au Secrétariat de la Commission.

Les camps de solidarité, « *ingando* », constituent aussi une activité d'importance majeure pour la Commission et pour le processus lui - même. Conçus initialement pour aider à la réintégration des réfugiés venus principalement de la RDC, ces « *ingando* » ont été étendus aux différentes catégories de la population - comme les fonctionnaires de l'Etat, les étudiants, les prisonniers libérés, etc. pour les amener à mieux appréhender, à travers les discussions et débats ouverts, le processus d'unité et de réconciliation, ses défis et ses multiples opportunités.⁷¹

⁷¹Musoni P., op.cit.

Après quelques années d'activités de cette commission, les interrogations et les attentes persistent : la NURC sera-t-elle capable de reconstituer l'identité rwandaise déchirée? Pourra-t-elle reconstruire le cœur des Rwandais et les perceptions identificatoires collectives dé-configurées? Réussira-t-elle la mission de réconciliation et de création d'une nouvelle relation positive et mutuellement profitable entre les Banyarwanda? De toute manière, ceux qui sont confiants et optimistes ne manquent pas d'arguments : ses effets sont perceptibles et ont des incidences positives sur la stabilisation socio-politique du pays et sur l'émergence des foyers d'accueil favorables à la justice, à l'égalité, à la citoyenneté et à la paix . Mais pour que le chantier d'unité et de réconciliation réussisse au Rwanda, il faudra, en plus des convictions et des discours, des pratiques et des comportements y favorables. Et pour y arriver, il faut une détermination et une mobilisation conséquentes. C'est le défi avant tout des élites et des intellectuels, surtout des politiques.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le conflit rwandais est un conflit à base identitaire. Il n'est ni racial ni ethnique ni à caste. La théorie hamitique, et les idéologies divisionnistes qui en découlent, reste sa principale leitmotiv. Le génocide de 1994 a drastiquement radicalisé son acuité et a fragilisé et compliqué les voies de sortie mais ne les a pas rendues définitivement impossibles. Les leaders et les acteurs doivent en être constamment conscients.

Le règlement des conflits et la construction d'une paix durable sont indissociables et conditionnels du développement durable. Et le développement durable au Rwanda, et ailleurs en Afrique, doit constamment s'articuler sur l'élément humain. Celui-ci, dans toute sa diversité et son entièreté, doit en être l'acteur et le bénéficiaire par dessus toute autre chose.

La refondation de l'identité nationale inclusive et réconciliatrice - *la rwandité*- est un excellent vecteur de la citoyenneté effective. La convergence des 3 volontés qui fondent son existence doit être enseignée en permanence, motivée, encouragée et renforcée. C'est pourquoi la politique de l'Unité et la Réconciliation doit rester au cœur du gouvernement et de ses actions. Et c'est ici que la Commission pour l'Unité et la Réconciliation retrouve la légitimité de sa mission vis-à-vis à la fois des leaders et de la population.

Etant donné que la plupart des facteurs qui défient aujourd'hui la sécurité et la paix au Rwanda logent à l'extérieur, il est impératif que le Gouvernement se dote de stratégies et d'instruments susceptibles de catalyser progressivement l'émergence des conditions favorables à la paix durable dans notre pays. Des recherches approfondies à ce sujet sont on ne peut plus nécessaires.

Dans le cadre de cette étude sur le « conflit rwandais », certaines réponses et mécanismes engagés pour stabiliser la société ont été mis en évidence. Toutefois, une étude focalisée spécialement sur les stratégies de paix apportées par le Gouvernement Rwandais est ici vivement recommandée. Cette étude permettrait en effet de dégager les forces et les faiblesses du processus et proposerait des pistes d'amélioration et des stratégies de consolidation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- Badie B., Le développement politique, Economica, Paris 1988. Balencie J. M. et De la Grange A., Mondes rebelles, Paris, Michalon, 1999.
- Braeckman C., Terreur africaine. Rwanda, Burundi, Congo, Les racines de la violence, Paris, Fayard, 1996.
- Burton W. (ed.), Conflict : Human Needs Theory, New York , St Martin's Press, 1990.
- Butler D., Démocracy of the Polls, Washington, AEI, 1981.
- Chrétien J.P., Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996, Paris, Karthala, 1996;
- Codere H., The biography of an African society. Rwanda, 1900-1960, Tervuren, MRAC, 1973.
- D'Hertefelt M. et al., Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridionale. Rwanda, Burundi, Buha, Tervuren, MRAC, 1962.
- De Heusch L., Le Rwanda et la civilisation interlacustre, Bruxelles, ULB, 1966;
- De Lackger L., Ruanda, Kabgayi, 1959. Girard R., Le Bouc Emissaire, Paris, 1982.
- Girard R., La Violence et le Sacré, Ed. Grasset, Paris, 1972.
- Hiernaux J., Les caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi, ISNB, Bruxelles, 1954;
- Jentgen J., Les frontières du Congo, Bruxelles, 1952.
- Kabamba Nkomany A. B. V., Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre, L'Harmattan, Paris- Montréal, 1997.
- Lewis W.A., Politics in West Africa. London : George Allen and Unwin, 1965, p. 64-65.
- Pages A., Un royaume hamite au centre de l'Afrique, Bruxelles, Marcel Hayez, 1933.
- Prunier G., (sous la dir.), L'Ouganda contemporain, Karthala-Ifra, Paris-Nairobi, 1994.
- Rumiya J., Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931), L'Harmattan, Paris, 1992.

Rutembesa F., Semujanga J., Shyaka A. (éditeurs), Rwanda. Identité et citoyenneté, Butare, Ed. de l'UNR, 2003.

Sebasoni S.M., Les origines du Rwanda, Paris, Harmattan, 2000. Semujanga J.,

Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes, Paris - Montréal, L'Harmattan, 1998.

Shyaka A., Conflits en Afrique des Grands Lacs et Esquisse de leur Résolution, Varsovie, Ed. Académiques « Dialog », 2003.

Staub E., Roots of Evil : The Origins of Génocide and Other Group Violence, Cambridge University Press, Cambridge, 1992.

Thual F., Les Conflits Identitaires, Paris, Ellipses, 1995

Vansina J., L'évolution du royaume du Rwanda des origines à 1900, Bruxelles, ARSOM, 1962;

Vidal C., Sociologie des passions. Rwanda- Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 1991.

Willems E., Dictionnaire de la sociologie, Paris, Librairie M. Rivière et Cie, 1970.

Autres Documents

Annan K., Rapport du Secrétaire Général de l'ONU au Conseil de Sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, NY, avril 1998.

Centre de Gestion des Conflits (CCM/UNR)

- Cahier du CCM n° 2 : Ruptures socio-culturelles, 2001
- Cahier du CCM n° 5 : Peuplement du Rwanda. Enjeux et Perspectives, 2002.

Commission Nationale Electorale

- Contribution de la population à l'opération électorale : isolements utilisés lors des élections du 06 mars 2001
- Executive summaries of the Existing Reports by the National Electoral Commission on the 2003 Constitutional Referendum, Presidential and Legislative Elections, Kigali, 2004.

Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

- Rapport du Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation, Kigali, 18-20 Octobre 2000
- Annual Report of activities by the NURC : Feb.1999 - June 2000

- Raporo y'Ibikorwa bya Komisiyo y'Igihugu y'Ubumwe n'Ubwiyunge, Kigali, 2001
- Raporo y'Inama Nkuru y'Igihugu ya Kabiri ku Bumwe n'Ubwiyunge, Kigali, Ukwakira 2002
- Raporo y'Isuzumabikorwa by'Ubumwe n'Ubwiyunge mu Rwego rw'Igihugu, Kigali, Mutarama 2002
- Raporo y'Ibiganiro Nyunguranabitekerezo ku rwego rw'Igihugu ku Bumwe n'Ubwiyunge bw'Abanyarwanda
- Raporo y'Ibikorwa bya Komisiyo y'Igihugu y'ubumwe n'Ubwiyunge mu mwaka w'2003, Kigali, 2004
- Sondage d'Opinion sur la Participation à la Gacaca et la Réconciliation Nationale, Kigali, 2003
- Sondage d'Opinion sur Le Processus de Décentralisation et de Démocratisation au Rwanda, Kigali, 2004.
- Republic of Rwanda, Minecofin, Vision 2020, Kigali 2002 Republic of Rwanda, National Décentralisation Policy, 2000. Republic of Rwanda (NPRP, Minecofin), Poverty Réduction Strategy Paper, Kigali, 2002
- République Rwandaise, Minaloc, Politique de développement communautaire, Kigali, 2001.
- République Rwandaise, Loi Constitutionnelle, Kigali, 2003

Articles

Kadima-Tsimanga B., *Pratiques ethniques, pratiques politiques: face à l'hypothétique émergence de nation zaïroise*, in Bulletin of Francophone Africa, vol.5, n° 10, Winter 1996 - 1997.

La Dépêche du Ruanda-Urundi , le 11 novembre 1959.

Maquet J.J., *Le problème de la domination Tutsi*, in Zaïre, vol. VI, no. 10, 1952 .

Musoni P., *Building a Democratic and Good Governance Culture: Rwanda's Expérience and Perspectives*, in International Conférence on Elections, Kigali, 7-9 June 2004.

Sanders E. R., *The hamitic hypothesis . its origin and function in time perspective*, in Journal of African History, vol.x, no. 4, 1969.